

REPUBLIQUE DU BENIN

@@@@

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

@@@@@@@

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

@@@

ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE ET DE MANAGEMENT

@@@@@@@



MEMOIRE DE FIN DE FORMATION CYCLE II

Option : Economie appliquée

Filière : Statistique

THEME

**EFFETS DE L'INTRODUCTION D'UNE CINQUIEME
BANDE TARIFAIRE DANS LE TEC-CEDEAO SUR
L'ECONOMIE BENINOISE**

Réalisé par :

BOUEYE Djamila Sonia

Sous la Direction de :

M. Epiphane ADJOVI

Directeur du Projet de renforcement
des capacités en Conception et Analyse
des Politiques de Développement
(CAPOD)

Promotion 2006-2008

**L'Ecole Nationale d'Economie
Appliquée et de Management
n'entend donner aucune
approbation ni improbation aux
opinions émises dans ce mémoire.
Ces opinions doivent être
considérées comme propres à son
auteur.**

DEDICACES

♥ À vous ma petite famille, mon époux et mon fils, pour tout le soutien et l'amour que vous m'avez témoignés tout au long de cette formation et pour la concrétisation de ce travail.

♥ À vous, mon frère, ma sœur et son époux, pour votre assistance indéfectible depuis le début.

♥ À vous mes beaux parents pour vos encouragements dans les moments difficiles qui ont jalonné ce travail.

♥ Enfin à toi, ma chère mère, que la mort a brutalement et inopinément arrachée de cette terre, et qui aurait été l'invitée d'honneur à ce rendez-vous de dégustation de la joie caractérisant le fruit de ce travail.

Que ton âme repose en paix et que la terre de nos ancêtres te soit douce. AMEN!

Remerciements

Ce travail n'aurait pu être accompli sans l'aide de personnes dynamiques, attentionnées et désireuses de participer à la formation de cadres compétents. Je tiens ici à témoigner ma reconnaissance à:

- ✓ Monsieur ADJOVI G. Epiphane pour sa disponibilité et pour les nombreux enseignements prodigués tout au long de ce travail. Qu'il reçoive ma profonde gratitude ;
- ✓ tous mes professeurs et au personnel administratif de l'ENEAM pour leur rigueur dans le travail et leur haute culture s'agissant des notions fondamentales de discipline, d'obéissance et d'intégrité ;
- ✓ tous mes camarades de classe pour leur amitié.
- ✓ Enfin, que tous ceux qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire reçoivent mes sincères remerciements.

Avant-propos

L'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management à travers sa filière Statistique forme sur une durée de deux (02) ans, des Ingénieurs Statisticiens Economistes. Au terme de ladite formation, l'étudiant est amené à produire un mémoire en vue de mettre en pratique les notions théoriques reçues.

Le thème de recherches qui a retenu notre attention est **«Effets de l'introduction d'une cinquième bande tarifaire dans le TEC-CEDEAO sur l'économie béninoise : analyse à l'aide d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable Microsimulé»**. Il s'inscrit dans le cadre de la recherche sur l'impact de la mise en œuvre du TEC CEDEAO sur l'économie béninoise en vue d'une meilleure orientation des politiques économiques et de la réduction de la pauvreté au Bénin.

Sommaire

Liste des sigles et abréviations.....	i
Liste des Tableaux.....	ii
Liste des graphiques.....	ii
INTRODUCTION.....	2
PARTIE I : CADRE METHODOLOGIQUE ET CONCEPTUEL.....	5
CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE ET INTERET DE L'ETUDE.....	6
1.1. Problématique.....	6
1.2. Objectifs et Intérêt de l'étude.....	8
CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTERATURE ET METHODOLOGIE.....	10
2.1. Revue de littérature.....	10
2.2. Méthodologie.....	25
PARTIE II : L'ECONOMIE BENINOISE DANS LE CONTEXTE REGIONAL.....	37
CHAPITRE 1 : BREVE PRESENTATION DE L'ECONOMIE BENINOISE.....	38
1.1. Caractéristiques socio-démographiques.....	38
1.2. Caractéristiques économiques.....	39
CHAPITRE 2 : LES ECHANGES COMMERCIAUX DU BENIN AVEC LES PAYS DE LA CEDEAO.....	42
2.1. Structure du commerce extérieur du Bénin.....	42
2.2. Analyse des échanges avec la CEDEAO.....	45
PARTIE III : ANALYSE DE L'EFFET DE L'INTRODUCTION DE LA CINQUIEME BANDE DANS LE TEC CEDEAO.....	49
CHAPITRE 1 : RESULTATS ET ANALYSE DES SIMULATIONS.....	50
1.1. Mesure simulée.....	50
1.2. Résultats d'analyse.....	50
CHAPITRE 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET SUGGESTIONS.....	55
2.1. Vérification des hypothèses.....	55
2.2. Suggestions.....	56
CONCLUSION.....	57
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	58
ANNEXES.....	I

Liste des sigles et abréviations

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
ANE	Acteurs Non Etatiques
APE	Accord de Partenariat Economique
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CES	Constant Elasticity of Substitution
CFA	Communauté Financière Africaine
DD	Droit de Douane
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DIR	Direction de l'Intégration Régionale
ECOWAP	Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FAIR	Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale
FMI	Fonds Monétaire International
FRDA	Fonds Régional de Développement Agricole
INSAE	Institut National de Statistique et de l'Analyse Economique
LES	Linear Expenditure System
MCS	Matrice de Comptabilité Sociale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEGC	Modèles d'Equilibre Général Calculable
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTS	Nomenclature Tarifaire et Statistique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PCS	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PIB	Produit Intérieur Brut
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
QUIBB	Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-Être
ROPPA	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
RS	Redevance Statistique
SH	Système Harmonisé
TCI	Taxe Conjoncturelle à l'Importation
TDP	Taxe Dégressive de Protection
TEC	Tarif Extérieur Commun
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine

Liste des Tableaux

Tableau 1: Evolution des indicateurs de la pauvreté monétaire au Bénin	39
(en pourcentage)	39
Tableau 2 : Variation de l'offre et de la demande.....	51
Tableau 4: Indices FGT selon le milieu de résidence.....	53
Tableau A1: Evolution du taux de croissance réel par secteur de 2000 à 2009 (en %).....	XI
Tableau A2: Evolution de la structure du PIB par secteur de 2000 à 2009 (en %)	XI
Tableau A3: Importations en provenance des différents continents (en milliards de FCFA). XII	
Tableau A4: Exportation à destination des différents continents (en milliards de FCFA).....	XII
Tableau A5: Evolution des Exportations totales et des Importations du Bénin de 2000 à 2009 (en milliards de FCFA).....	XIII

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance de 2002 à 2009 (en pourcentage)	40
Graphique 2 : Evolution des importations de 2000 à 2009 (en milliards de FCFA)	43
Graphique : Répartition des importations du Bénin en provenance des.....	43
continents (en pourcentage)	43
Graphique 3 : Evolution des exportations de 2000 à 2009 (en milliards de FCFA)	44
Graphique 4 : Répartition des exportations du Bénin à destination des	45
continents (en pourcentage)	45
Graphique 5 : Répartition des Importations totales du Bénin en provenance de	46
la CEDEAO par pays en 2009 (en pourcentage)	46
Graphique 6 : Répartition des Exportations totales du Bénin à destination de la	47
CEDEAO par pays en 2009 (en pourcentage)	47

INTRODUCTION

Avec une population essentiellement rurale, la région Afrique de l'Ouest tire une grande partie de sa richesse de l'agriculture (35%). Ce secteur emploie plus de 60% de la population active¹. Les moyens d'existence des ménages ruraux dépendent très largement des activités agricoles (production, transformation, etc.). La dynamique d'intégration régionale repose en grande partie sur les productions agricoles en raison des complémentarités des bassins de production et des échanges commerciaux.

La crise alimentaire liée à la hausse spectaculaire des prix, observée ces dernières années, a rappelé brutalement aux décideurs publics des pays de la sous région les risques d'une forte dépendance alimentaire à l'égard des importations. Cette option est d'autant plus inacceptable que la région dispose du potentiel de production lui permettant de nourrir sa population actuelle et d'assurer la sécurité d'approvisionnement d'une population estimée à plus de 400 millions de personnes en 2020. Cet enjeu constitue une formidable opportunité pour relancer l'agriculture et sortir de la pauvreté une part significative de la population rurale.

Cette hausse des prix observée, ajoutée à de très grandes incertitudes sur les équilibres des marchés mondiaux (crise financière et économique, changements climatiques, etc.) montre qu'une longue période de grande stabilité des marchés internationaux des principaux produits alimentaires de base fait place à une période de grande volatilité des prix. Cette volatilité, si elle n'est pas maîtrisée, vient amplifier l'instabilité déjà forte des marchés ouest africains de produits alimentaires (céréales, tubercules, lait, etc.).

Dans le secteur agricole, l'investissement des producteurs, notamment familiaux, est directement relié à la stabilité et à une certaine prévisibilité de l'environnement économique et commercial (et bien sûr à de nombreux autres aspects tels que l'environnement institutionnel : financement, etc.). Le secteur agricole n'est pas le seul dans ce cas. La promotion d'un secteur industriel performant est aussi liée à l'environnement commercial des entrepreneurs.

¹ Voir l'étude sur l'élargissement du TEC UEMOA au TEC CEDEAO, DIR/DGAE/MEF, 2003

Dans ce contexte, la crise mondiale accentue l'impérieuse nécessité de disposer au niveau de l'Afrique de l'Ouest, d'instruments permettant de limiter les impacts dépressifs de la conjoncture mondiale sur l'économie de la région, des entreprises et des ménages. Il y a tout lieu de penser que les principales économies mondiales vont reconsidérer leur rapport au marché mondial. Un retour à un plus grand protectionnisme peut être à l'ordre du jour. Ce protectionnisme a trois conséquences :

- il conduit les économies à réguler leurs marchés domestiques en exportant l'instabilité interne vers les marchés mondiaux, renforçant du même coup cette instabilité et ses conséquences sur les marchés qui ne s'y préparent pas suffisamment et sont perméables aux importations ;
- il conduit à remettre à plat les règles commerciales multilatérales. Il y a fort à parier que les bases de la négociation de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) vont être amplement réexaminées ;
- il permet aux pays en développement de se doter de stratégies commerciales de précaution.

Dans cette même foulée, à l'instar sûrement des autres contrées du tiers monde, l'Afrique de l'Ouest se trouve contrainte de se mobiliser afin de ne pas subir passivement les bouleversements mondiaux sur le plan commercial. La région Ouest-africaine ne doit-elle pas prendre la mesure des changements qui sont en cours pour se doter d'une politique commerciale extérieure qui réduirait les risques et assurerait les bases de son développement ? En effet, que ce soit dans le secteur industriel ou agricole, il est d'ores et déjà clair que les marchés extérieurs ont connu une contraction en raison de la chute de la demande et du pouvoir d'achat dans les économies développées consécutive à la crise économique et financière. La conquête du marché intérieur devient une alternative incontournable face à cette contraction des exportations.

Pour cela la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en général et chaque pays membre en particulier doit élaborer des mécanismes visant à créer un environnement stable et porteur pour son agriculture et son tissu industriel afin d'accroître leur compétitivité aussi bien sur le marché intérieur de la

région que sur le marché international et de maintenir voire d'améliorer le bien-être de sa population.

Dans ce contexte, le Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO, notamment avec l'introduction d'une cinquième bande, peut – il être un outil efficace pour atteindre ces objectifs ? Particulièrement, en ce qui concerne le Bénin tirera-t-il avantage de cette grande réforme fiscale régionale ?

La présente étude s'inscrit dans une approche d'apport de réponse à cette dernière question. Elle se veut une contribution au débat sur la question à travers, dans un premier temps, une revue de littérature, ensuite, une brève analyse de l'économie béninoise, et enfin une présentation des résultats de simulation.

PARTIE I : CADRE METHODOLOGIQUE ET CONCEPTUEL

CHAPITRE 1 : PROBLEMATIQUE ET INTERET DE L'ETUDE

Ce chapitre présente les éléments motivateurs du choix de ce thème, la revue de littérature et la méthodologie d'analyse.

1.1. Problématique

Depuis 2002, l'Union Européenne (UE) et la région Afrique de l'ouest négocient un Accord de partenariat économique (APE), accord de libre échange censé remplacer depuis le 1er janvier 2008 le régime préférentiel non réciproque dont bénéficiaient les pays Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) depuis les Conventions de Yaoundé (1967-1974) et les Accords de Lomé (1975-2000). Les négociations portent sur la signature d'un accord qui autoriserait les exportations des ACP à bénéficier d'un accès au marché européen en franchise de droits et de quotas pour tous les produits à l'exception du riz, de la banane et du sucre. En contrepartie, les pays ACP doivent également autoriser l'accès à leur marché pour « l'essentiel » de leurs importations en franchise de droit.

Dans ce contexte, les pays de l'Afrique de l'Ouest en général et la CEDEAO en particulier doivent, maintenant plus que jamais, renforcer l'intégration sous régionale afin de pouvoir tirer leur épingle du jeu dans ce concert de mondialisation du commerce international. Pour ce faire, l'Afrique de l'ouest, à travers la CEDEAO, est engagée depuis près de trois ans dans un processus accéléré de détermination des instruments appropriés et efficaces pour assurer son intégration économique et se constituer en un marché régional unique. Dans ce cadre, les discussions ont porté sur l'élargissement du TEC de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) à la CEDEAO.

A ce sujet, il faut noter que le Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA a montré son incapacité à créer les conditions d'une croissance forte de la production agricole et industrielle depuis sa mise en application. Pour tenir compte de cette insuffisance notoire, et lui apporter une correction, les instances de la CEDEAO envisagent de mettre en place une cinquième bande tarifaire à un taux fixé à 35%. Ce taux

consensuel est largement en retrait par rapport aux 50% demandés par certains Etats dont le Nigeria et certaines organisations des sociétés civiles de la région.

Cependant, la réflexion se poursuit sur l'harmonisation des listes des produits sensibles nationales des pays membres à intégrer dans la cinquième bande tarifaire, même si l'unanimité est réalisée autour de la nécessité d'avoir un TEC qui stimule tous les secteurs de production des Etats Membres de la CEDEAO et qui se révèle favorable à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des ménages de la région. Autrement dit, la CEDEAO entend privilégier la production locale et les échanges entre pays membres qui pourraient jouer de leurs complémentarités pour diminuer la dépendance vis-à-vis des importations alimentaires.

Le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO est d'autant plus important qu'il est censé introduire une protection à la production communautaire. En effet, l'enjeu est de taille, car cette protection concerne 85 à 90% des importations de la région sachant que seulement 10 à 15 % découlent des échanges inter pays membres pendant que 50% des importations de la CEDEAO proviennent de l'Union européenne.² Le Tarif Extérieur Commun joue alors un rôle essentiel dans la réussite des politiques sectorielles communes des Etats Membres de la CEDEAO, notamment la politique agricole, communément appelée ECOWAP³, qui permettrait de protéger la première source de richesse qu'est la production agricole de la sous région.

A ce propos, il est indispensable de s'interroger sur les effets de l'introduction de cette cinquième bande tarifaire dans le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO sur l'économie du Bénin et le bien-être des ménages.

Même si la liste des produits à classer dans cette cinquième bande tarifaire n'est pas totalement arrêtée par les instances communautaires, il n'est pas superflu de s'interroger sur les effets de la mise en place de cette bande tarifaire, en particulier, sur les échanges extérieurs, le bien-être des ménages et en général sur l'économie

² Données de la Commission de la CEDEAO.

³ Voir dans la revue de littérature pour plus de détail.

d'un pays comme le Bénin qui a pratiqué le Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA depuis l'année 2000.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le choix du thème : « **Effets de l'introduction d'une 5^{ème} bande tarifaire dans le TEC-CEDEAO sur l'économie béninoise** ».

De cette problématique, découlent les objectifs et hypothèses ci-après.

1.2. Objectifs et Intérêt de l'étude

➤ **Objectifs et hypothèses**

L'objectif principal de cette étude est de mesurer les impacts de l'introduction d'une cinquième bande tarifaire du TEC-CEDEAO sur l'économie béninoise et sur le bien-être de la population.

De façon spécifique, il s'agit de :

- mesurer l'impact sur la croissance économique du Bénin ;
- mesurer l'impact sur le bien-être de la population ;
- mesurer l'impact sur la pauvreté au Bénin.

Les hypothèses associées aux objectifs spécifiques précédemment cités sont :

- H1 : le taux de croissance économique (PIB) va augmenter ;
- H2 : le bien-être de la population béninoise va s'améliorer ;
- H3 : la pauvreté de la population béninoise va diminuer.

➤ **Intérêt de l'étude**

Malgré le fait que la liste des produits sensibles soit toujours en négociation au niveau des instances de la CEDEAO, il semble opportun d'évaluer déjà l'impact de cette cinquième bande tarifaire sur l'économie béninoise afin de vérifier si l'objectif de protection des secteurs économiques visé sera atteint.

Le chapitre suivant est consacré à la revue de littérature et à la méthodologie de la recherche.

CHAPITRE 2 : REVUE DE LITTERATURE ET METHODOLOGIE

2.1. Revue de littérature

Cette section sera constituée des définitions de quelques concepts, de l'historique de la création du TEC CEDEAO et d'un aperçu des recherches réalisées antérieurement dans le domaine.

2.1.1. Définition de quelques concepts

➤ **Notions d'ordre contextuel**

Historique de la création de l'UEMOA

Au lendemain de leur accession à l'indépendance, six pays de l'Afrique occidentale membre de la zone franc Bénin (alors Dahomey), Burkina Faso (haute volta), Côte d'Ivoire, Niger, Sénégal et Togo (en 1963) ont créé le 12 mai 1962 l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), manifestant ainsi leur volonté de coopération monétaire à la fois entre eux , au sein de l'Union, et avec la France au sein de la Zone Franc. Le Mali n'a adhéré à l'UMOA qu'en juin 1984, après avoir demandé en 1967 sa réintégration dans la zone Franc.

Grace à un environnement monétaire stable (monnaie commune, ancrage au franc français et règles de gestion monétaire) les pays membres de l'UMOA, comme d'ailleurs les autres pays de la zone franc, ont connu, en moyenne, de meilleures performances économiques que les autres pays d'Afrique subsaharienne. La croissance économique a été en général supérieure à la croissance démographique, ce qui a permis d'améliorer les conditions de vie des populations.

Mais dans les années 80, deux chocs externes majeurs sont survenus et ont largement contribué à déstabiliser les économies de l'Union et à renverser la croissance économique, à savoir : i) l'effondrement des prix des matières premières, sources importantes des recettes d'exportation ; ii) l'appréciation réelle du Franc CFA, sous l'effet combiné de la hausse du Franc français ainsi que l'ajustement à la baisse des taux de change des pays voisins hors zone franc. Les principaux

indicateurs macroéconomiques et financiers se sont détériorés rapidement, plongeant les pays de l'UMOA dans une crise économique profonde. Face à cette crise économique, les pays membres de l'UMOA, ont dès 1990, manifesté leur volonté d'approfondir leur intégration économique en complément de l'union monétaire. Il était devenu évident que les mécanismes de régulation monétaire devraient être complétés par des réformes économiques pour assurer la cohésion de l'Union et lancer les bases d'une croissance durable. C'est ainsi que le Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a reçu mandat des Chefs d'Etat de l'UMOA de mener la réflexion sur l'intégration économique et de préparer un traité dans ce sens. Le traité instituant l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a été signé le 10 janvier 1994 à Dakar, deux jours avant la dévaluation du Franc CFA. La Guinée-Bissau a rejoint l'UEMOA le 2 mai 1997. Ainsi, l'UEMOA compte, à ce jour, huit (8) Etats.

Généralités sur la CEDEAO

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est une organisation intergouvernementale ouest-africaine créée le 28 mai 1975. C'est la principale structure destinée à coordonner les actions des pays de l'Afrique de l'Ouest. Son but principal est de promouvoir la coopération et l'intégration avec pour objectif de créer une union économique et monétaire ouest-africaine. La CEDEAO comprenait les seize (16) Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Le nombre des Etats membres est à présent ramené à quinze (15) suite au retrait de la Mauritanie en 2001.

La CEDEAO est la plus peuplée des communautés économiques régionales qui existent en Afrique. Elle compte un sous-groupe économique distinct. Ce sous-groupe comprend les huit pays de l'UEMOA qui forment une union monétaire et douanière avec le FCFA comme monnaie commune. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. La CEDEAO compte, en plus des pays de l'UEMOA sept pays ayant chacun sa propre monnaie. Ces derniers représentent 75% du PIB régional et 70% de la

population. Cinq membres (la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigeria et la Sierra Léone) de ce second groupe se sont préparés activement à former une deuxième zone monétaire (la zone monétaire de l'Afrique de l'ouest : ZMAO) en décembre 2009 dans le cadre du programme de coopération monétaire de la CEDEAO. Sur la base de la performance des pays dans le cadre des critères de convergence macroéconomiques de la CEDEAO, les deux zones monétaires devraient fusionner, après 2009, en vue de parvenir à une monnaie unique. Toutefois, un nouvel élan a été imprimé à ce projet monétaire avec la dernière directive de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO demandant à la Commission, en collaboration avec les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des Etats membres d'accélérer le projet en vue d'une monnaie unique en 2009.

Selon le FMI, le PIB PPA global des Etats membres de la CEDEAO s'élève à 564,86 milliards de dollars US. Ce qui fait d'elle la 25^{ème} puissance économique du monde.⁴

ECOWAP

La CEDEAO a adopté en janvier 2005, *la Politique Agricole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest*, dénommé ECOWAP en anglais, après une étroite concertation avec ses Etats membres et les organisations socioprofessionnelles. Cette politique régionale constitue un point nodal pour la mise en œuvre du volet agricole du NEPAD à travers le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) dans la région. Elle a pour objectif général de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres, ainsi que des inégalités entre les territoires, zones et pays. Ainsi, elle a pour mission :

- d'assurer la sécurité alimentaire de la population rurale et urbaine ouest africaine ;

⁴ <http://fr.wikipedia.org/wiki/CEDEAO>.

- de réduire la dépendance vis à vis des importations alimentaires en accordant la priorité aux productions alimentaires ;
- de favoriser une intégration économique et commerciale équitable des exploitations agricoles sur l'ensemble des marchés ;
- de développer les capacités humaines, créer des emplois et garantir les revenus en amont et en aval de la production, et contribuer au développement des services en milieu rural, de façon à améliorer les conditions de vie des populations rurales ;
- d'assurer une intensification des systèmes de production, adaptée aux différents contextes agro-écologiques, afin d'assurer une croissance de la production ;
- de contribuer à réduire la vulnérabilité des économies ouest-africaines et à limiter les facteurs d'instabilité et d'insécurité régionale ;
- de contribuer à doter l'agriculture ouest-africaine de mécanismes de financement appropriés.

En somme, l'ECOWAP repose sur trois axes d'intervention : i) l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture ; ii) la mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire ; iii) l'adaptation du régime commercial extérieur.

➤ **Notions d'ordre méthodologique**

Le bien-être

Le bien être mesure la satisfaction d'un individu ou d'une collectivité. Dans le présent document, il sera mesuré par la variation équivalente.

La variation équivalente

Dans le cas général, on pourrait calculer le « vrai » surplus du consommateur (qui est la différence entre ce qu'un consommateur est prêt à payer pour un bien et le montant effectivement payé) de la manière suivante. Supposons que le prix du lait baisse de p_0 à p_1 . L'utilité du consommateur augmente et on pourrait prendre le niveau de satisfaction après la baisse du prix. Supposons que le gouvernement désire intervenir pour empêcher cette baisse afin de soutenir le revenu des paysans.

Quelle somme faut-il donner au consommateur pour le compenser de cette baisse qui n'a pas eu lieu ? Ce montant est appelé la variation équivalente :

$$EV = C(p_0, u_1) - C(p_1, u_1)$$

Où $C(.,.)$ sont des fonctions de consommation ; p_1 et p_0 sont les prix et u_1 le niveau de satisfaction concernée.

La pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est un niveau de revenus au-dessous duquel un ménage est considéré comme pauvre. Le seuil de pauvreté peut être défini de manière absolue (en fonction d'un panier de consommation minimale) ou relative (en pourcentage du revenu médian ou moyen).

Il existe plusieurs approches de définition de la pauvreté, à savoir : la pauvreté monétaire, la pauvreté non monétaire ou humaine et la pauvreté multidimensionnelle. Dans le présent document, il sera uniquement question de la pauvreté monétaire. Les approches monétaires purement quantitatives de la pauvreté, peuvent se fonder soit sur le revenu, soit sur la consommation.

Equilibre partiel

L'équilibre partiel est réalisé sur un seul marché, les prix des biens sur les autres marchés étant considérés fixes. L'équilibre partiel décrit la façon dont l'offre du bien j s'égalise à la demande. Le marché est dit à l'équilibre lorsque les quantités offertes et demandées sont égales.

Soit la fonction de demande individuelle du bien j :

$$x_{ij}(p_j) \text{ où } p_j \text{ représente le prix du bien } j$$

La fonction de demande totale, qui agrège les demandes individuelles des n agents est de la forme:

$$x_j(p_j) = \sum_{i=1}^n x_{ij}(p_j)$$

Dans le cas normal, la fonction de demande total est une fonction décroissante du prix.

Par construction similaire, la fonction d'offre totale est de la forme :

$$y_j(p_j) = \sum_{i=1}^m y_{ij}(p_j)$$

La fonction d'offre totale est une fonction croissante du prix.

Equilibre Général

La théorie de l'équilibre général est une branche de la macroéconomie. Elle cherche à expliquer comment se fixe le niveau de production et de consommation des biens et les prix dans une économie. Elle a été créée par Léon Walras au 19^{ème} siècle. La théorie de l'équilibre général de Walras repose sur la concurrence pure et parfaite et une économie d'échanges. Léon Walras a montré que l'équilibre général qui s'établit sur un marché de concurrence pure et parfaite est le meilleur possible: il est optimal. Il veut dire par là que l'équilibre de concurrence pure et parfaite permet le plein emploi spontané de tous les facteurs de production: toute la population active est occupée et tous les capitaux sont utilisés. Enfin, il permet de satisfaire toutes les demandes solvables. Autrement dit, l'apport de Walras va consister à concevoir une formalisation mathématique permettant de définir de façon précise la situation optimale d'une économie basée sur le libre-échange des produits, sur la vente libre de la force de travail, sur la libre circulation des capitaux et la libre location de la terre. La situation sera dite optimale car ni les consommateurs, ni les producteurs, ni les offreurs de services, n'auront intérêt à modifier les quantités de biens et services qu'ils offrent sur les différents marchés.

Dans une économie de concurrence parfaite, les échanges qui se déroulent sur chaque marché (celui des biens et services et celui de chacun des facteurs de production) se déterminent grâce à la fixation de prix d'équilibre tels qu'il ne soit pas possible d'imaginer une situation meilleure pour un quelconque agent économique, producteur ou consommateur sans détériorer celle d'un autre. C'est la situation optimale que théoriserait Pareto.

La concurrence parfaite se définit par cinq critères :

- atomicité du marché : il existe un très grand nombre de producteurs et d'acheteurs, aucun n'est en mesure de peser sur le prix qui s'impose à tous;
- homogénéité des produits;
- libre entrée et sortie de l'industrie ou de la branche;
- parfaite transparence du marché : l'information circule librement sur les prix, les quantités et la nature des produits;
- parfaite mobilité des facteurs de production.

Sur le marché des biens et services, les prix se fixent de manière à égaliser l'offre et la demande de chaque bien ou service. Il en est de même sur le marché des facteurs de production : la variation des salaires permet d'atteindre une situation d'équilibre sur le marché du travail.

2.1.2. La littérature sur le TEC CEDEAO

➤ **Genèse de la création du TEC CEDEAO**

Le TEC-UEMOA

Le traité de l'UEMOA de 1994 prévoyait déjà en ses articles 4-c, 76 et 77, que l'instauration d'un Tarif Extérieur Commun fait partie des moyens à utiliser pour réaliser le marché commun. Mais cet outil tarifaire ne sera institué qu'en 1997 par le règlement N^o 02/97/CM/UEMOA du 28 Novembre 1997 portant adoption du Tarif Extérieur Commun. L'instauration du TEC a nécessité une pré-définition des droits et taxes devant le composer. Il s'agit des droits et taxes à caractère permanent qui sont au nombre de trois à savoir: le Droit de Douane (DD), la Redevance Statistique (RS), le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) et les droits à caractère temporaire qui constituent des mesures de sauvegarde. Ce sont principalement la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI) et la Taxe Dégressive de Protection (TDP) auxquelles peuvent s'ajouter, si besoin est, d'autres taxes spécifiques de protection.

Les droits et taxes composant le TEC ayant été définis, il fut convenu de les inscrire sur une nomenclature tarifaire et statistique qui va servir de base à la catégorisation des produits dans le Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA. La catégorisation est une tâche technique qui consiste à répartir les produits en différentes catégories suivant

des critères préalablement définis; à chaque catégorie correspond un niveau de fiscalité bien défini. Ainsi, sur la base de critères retenus lors de différentes réunions des experts des Etats de l'UEMOA, critères dont le principal est le degré de transformation des produits importés, quatre catégories ont été établies à savoir :

- la catégorie 0 des biens sociaux relevant d'une liste limitative ;
- la catégorie 1 des biens de première nécessité (matières premières de base, biens d'équipement, intrants spécifiques) ;
- la catégorie 2 des produits intermédiaires c'est-à-dire des produits ayant subi un début de transformation et nécessitant un apprêt avant tout usage ;
- la catégorie 3 enfin qui regroupe les biens de consommation finale et les autres produits non repris ailleurs.

Cette politique tarifaire commune vise, entre autres, la promotion et la protection de la production communautaire, l'ouverture de l'Union vers l'extérieur et la lutte contre le détournement de trafic. Pour que ces objectifs soient réellement atteints, il faut que le Tarif Extérieur Commun soit effectivement mis en œuvre au-delà des textes.

La mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA a été réalisée de manière graduelle à partir de 1998. En effet, un plan de convergence flexible a été mis en place autour des taux du TEC à partir de la situation tarifaire de chaque Etat. Ce plan est parvenu au TEC ciblé le 1^{er} Janvier 2000.

Ainsi, depuis le 1er Janvier 2000, le taux cumulé du Droit de Douane et de la Redevance Statistique dans les Etats Membres de l'UEMOA est donc de :

- 0% pour la catégorie 0 ;
- 5% pour la catégorie 1 ;
- 10% pour la catégorie 2 ;
- 20% pour la catégorie 3.

Après presque dix ans de mise en œuvre du TEC de l'UEMOA, ce dernier a montré ses limites et le besoin s'est fait sentir de revoir la protection de certains secteurs

stratégiques pour le développement régional, en articulation avec les politiques sectorielles telles que l'ECOWAP qui est une politique agricole commune.

Du TEC de l'UEMOA au TEC de la CEDEAO

Avec l'adoption le 12 janvier 2006 de la Décision A/DEC.17/01/063, la CEDEAO a décidé d'étendre le TEC UEMOA à l'ensemble de la région. Cette Décision de la CEDEAO avait prévu une période transitoire de mise en œuvre de 2 ans, afin qu'au 1er janvier 2008 (qui correspond aussi au début de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne), le TEC soit en application dans l'ensemble des pays de la CEDEAO.

Une période transitoire de deux ans avait été instituée pour l'application du TEC de la CEDEAO, qui allait du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2007. Durant cette période, les Etats membres étaient sensés appliquer le TEC de la CEDEAO, tout en étant autorisés à déposer une liste d'exception de type A et B adoptée par le conseil. Ainsi, on a :

- Les listes d'exceptions de type A qui concernent les produits pour lesquels les Etats membres demandent l'application de taux de taxation différents des taux du TEC durant la période transitoire ;
- Les exceptions de type B qui concernent des produits pour lesquels les Etats membres souhaitent des changements de catégorie.

Les Etats membres sont conscients que l'adoption d'un TEC commun à l'ensemble des membres de la CEDEAO est un pas supplémentaire vers la réalisation de l'Union Douanière entre les Etats membres et vers l'harmonisation des programmes de libéralisation des échanges de la CEDEAO.

A ce jour, le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO n'est pas encore finalisé, malgré que la conférence des Chefs d'Etat de janvier 2006 à Niamey ait décidé d'étendre le TEC de l'UEMOA à l'ensemble de la CEDEAO avec la création d'un comité conjoint CEDEAO et l'Union Economique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de gestion de ce tarif et la possibilité d'édicter de nouvelles mesures spécifiques de protection.

Composition du TEC CEDEAO

La structure du TEC CEDEAO est identique à celui du TEC UEMOA, à la seule différence des exceptions de type A et B. En effet, le TEC est composé d'une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) et d'un tableau des droits et taxes. Il s'agit d'une nomenclature douanière commune, basée sur le Système Harmonisé de désignation et codification des marchandises (SH) adoptée par la communauté.

A l'origine, les mêmes bandes tarifaires étaient reprises, de même que les deux critères principaux utilisés pour ventiler les différents produits dans ces quatre catégories. Les produits figurant dans la NTS sont répartis en quatre catégories désignées comme suit, selon la caractérisation des produits retenue au niveau de l'UEMOA :

- Catégorie 0 : Biens sociaux essentiels (médicaments, livres, etc.) à 0%;
- Catégorie 1 : Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipements, intrants spécifiques à 5% ;
- Catégorie 2 : Intrants et produits intermédiaires à 10% ;
- Catégorie 3 : Biens de consommation finale à 20%.

Cette structure progressive de la protection selon le niveau d'élaboration des biens traduit une volonté des pays de la CEDEAO (et avant elle, de l'UEMOA) d'introduire une protection supplémentaire de l'industrie de transformation. La structure du TEC favorise ainsi l'importation des matières premières et décourage l'importation de produits transformés.

Outre le Droit de douane présenté ci-dessus, le tableau des droits et taxes applicables aux produits importés comprend la redevance statistique et le prélèvement communautaire de la CEDEAO, auquel s'ajoutent éventuellement des taxes complémentaires, la TDP et la TCI.

Le taux de la redevance statistique est fixé à 1%, applicable indifféremment à tous les produits importés, exonérés ou non. Le Prélèvement Communautaire (PC) sert à financer le fonctionnement de la CEDEAO ; actuellement, son taux est de 0,5%. Dans le cadre de l'application du TEC UEMOA, outre le PC/CEDEAO, les Etats-

membres de l'Union appliquent un PCS de 1%, qui sert au financement du fonctionnement des différents organes de l'Union (Commission, Cour de Justice, Cour des Comptes, Comité Interparlementaire et Chambre Consulaire Régionale), au paiement des compensations pour pertes de ressources fiscales liées à la mise en œuvre du TEC, et à l'abondement des Fonds régionaux mis en place par l'UEMOA (Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) et Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA), créé en 2006).

Par ailleurs, en ce qui concerne les taxes complémentaires, à savoir, la TDP et la TCI, le Conseil des ministres détermine, par voie de règlement, la liste des produits assujettis, l'assiette, le taux et la durée d'application, ainsi que les critères d'assujettissement de ces produits auxdites taxes. Le conseil peut selon la même procédure édicter d'autres mesures spécifiques de protection. La TDP est une taxe temporaire sur les importations issues d'un pays non membre de la CEDEAO. Elle est destinée à protéger les filières pour lesquelles la région dispose d'un avantage comparatif potentiel, mais pour lesquelles les investissements doivent être sécurisés avant que les producteurs ne puissent assumer la compétition internationale. Le montant de cette taxe additionnelle sera déterminé dans les deux prochaines années, mais ne devrait pas excéder le taux de 20%. Les produits éligibles au titre de la TDP pourraient être les suivants : poudres de lait et de lait concentré, huiles végétales brutes et raffinées, produits et préparations de viande, sucre et produits dérivés du sucre, concentré de tomate et cigarette. En ce qui concerne la TCI, il s'agit d'un mécanisme destiné à réagir à une baisse brutale des prix sur les marchés internationaux ou à une croissance forte des importations mettant en danger les productions locales. Dans le cas de l'UEMOA, la TCI est une taxe additionnelle de 10% aux importations de produits agricoles, de bétail, de produits issus de la pêche et de produits forestiers. Elle est déclenchée à la fois sur la base de critère-volume et de critère-prix. La liste des produits éligibles à la TCI est définie au niveau communautaire, mais la décision d'application de la TCI est prise au niveau national.

Introduction de la cinquième bande tarifaire

En 2006, les pays de la CEDEAO avaient décidé l'extension pure et simple du TEC UEMOA à l'ensemble de la région, sans aménagement, bien que certains pays comme le Nigéria, aient proposé la création d'une cinquième bande tarifaire à 50%, pour des produits sensibles comme le riz. Heureusement par la suite, les négociations se sont poursuivies, notamment sous l'impulsion des Organisations professionnelles agricoles telle que le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'ouest (ROPPA), et ont abouti à une revue de la question par la CEDEAO. La création d'une cinquième bande tarifaire du TEC à 35% a été formellement adoptée lors du dernier sommet des Chefs d'Etat de la CEDEAO en juin 2009. Dès lors, les commissions spécialisées des différents Etats de l'UEMOA et de la CEDEAO travaillent pour déterminer la liste des produits qui seront éligibles à cette cinquième bande car tous les pays n'ont pas les mêmes priorités. Par exemple le Nigeria voudrait protéger son industrie pharmaceutique et le Sénégal voudrait limiter le TEC sur le riz pour ne pas provoquer une hausse des prix aux consommateurs, notamment urbains, et les conséquences qui peuvent en découler.

Depuis, les pays de la CEDEAO continue les négociations pour définir, d'un commun accord, les produits qui pourront bénéficier de cette protection « supérieure » sachant que les intérêts et les sensibilités pour certains produits diffèrent d'un Etat à un autre. A l'heure actuelle, le débat se situe encore sur le projet de méthodologie qui permettra de faire un choix raisonné en fonction de critères précis : vulnérabilité du produit, diversification économique, intégration régionale, promotion du secteur et fort potentiel de production. Parallèlement, les Etats membres ont convenu, lors de la 7ème réunion du Comité conjoint, d'examiner les requêtes des Etats membres afin de dégrossir la liste et éventuellement d'identifier un noyau de produits dont le classement dans cette catégorie ne pose pas de difficultés. Pour ce faire, le comité n'a examiné que les produits relevant de la catégorie 3 (la bande tarifaire de 20%) et qui ont été proposés à la cinquième bande. Certains produits ont été mis en liste « provisoire » pour entrer dans la cinquième bande. Il s'agit principalement : des volailles, des viandes, des préparations carnées ; des yoghourts, des fromages ; des pommes de terre, des oignons ; des farines de céréales, des huiles végétales

raffinées ; des pâtes alimentaires, des biscuits ; des boissons alcoolisées ou non. Cette liste semble satisfaire tous les acteurs ruraux. En revanche, certains produits ont été mis entre parenthèses, du fait des « réserves » exprimées par certains États. Ces produits feront l'objet d'échanges plus approfondis lors des prochaines réunions. Il s'agit principalement du lait liquide ou concentré, du sucre brut et raffiné, des jus de fruits et des concentrés de tomate. Le cas du riz n'a pas été abordé car il est placé jusqu'à présent dans la catégorie 2 (la bande tarifaire de 10%) et il faudrait donc qu'il passe d'abord à la catégorie 3 avant qu'il ne soit éligible à la cinquième bande.

L'adoption du TEC CEDEAO : enjeux et marges de manœuvre

Le ROPPA, le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest avait affirmé en 2006 que la plupart des acteurs ruraux avait placé un grand espoir dans la négociation du TEC CEDEAO, car c'était l'occasion de revoir à la hausse les niveaux actuels du TEC de l'UEMOA, jugés insuffisants. En effet, bien que les produits alimentaires soient en moyenne classés dans les catégories les plus élevées du TEC, ces taux de protection sont vraiment faibles si on considère les défis que la politique agricole de la CEDEAO doit affronter et que l'on compare, par exemple, ces taux à ceux que pratique l'UE. A ce propos, le ROPPA avait proposé quelques marges de manœuvres, à savoir : i) La reclassification des produits de la liste B : un certain nombre de produits agricoles, présents dans la liste B annexée à la Décision de la CEDEAO, feront l'objet de changement de catégorie ; cette reclassification sera débattue au sein du comité conjoint CEDEAO-UEMOA de gestion du TEC, et il faudra donc suivre de très près ce qui sera débattu au sein de ce comité ; ii) Les textes réglementaires fixant les modalités de la TDP et de la TCI n'ont pas encore été adoptés. L'enjeu est d'éviter que la CEDEAO ne s'aligne une fois de plus sur les textes existant au niveau de l'UEMOA, notamment pour la TCI. En effet, le bilan de l'application de cette taxe est mitigé, et il y a peut être lieu de revoir ses mécanismes d'application, ainsi que son taux, fixé actuellement à 10%.

Au Bénin, des Acteurs Non Etatiques (ANE) ont effectué en mars 2009, un Mémoire sur les enjeux de la mise en place d'un TEC avec une cinquième

bande au taux de 35% en Afrique de l'Ouest. A partir d'une analyse comparative des niveaux de droit de douane en Afrique de l'Ouest avec le profil tarifaire d'autres régions du monde, ils ont constaté qu'en dépit des supposés bienfaits de la libéralisation, de grandes puissances commerciales comme l'Union Européenne, les Etats-Unis, le Canada, la Chine, l'Inde, etc., affichent des niveaux de droit de douane allant au delà de 50% voire 100% pour les secteurs et produits jugés sensibles ou stratégiques. Par ailleurs, leur analyse leur a permis de noter que les résultats importants enregistrés au cours de la campagne 2008 suite aux investissements exceptionnels consentis par les Etats à la faveur de la crise alimentaire et aux conditions pluviométriques favorables montrent que le secteur agricole, avec les exploitations familiales et l'industrie agroalimentaire mieux soutenus et protégés par des politiques adéquates, peuvent assurer à la région une réelle souveraineté alimentaire et la création d'emplois durables. Aussi toutes les analyses ont – elles amené les ANE à recommander, entre autres, à la CEDEAO de mettre en place des mécanismes de transition et des instruments de défense et de sauvegarde commerciales capables d'aider à limiter voire annuler les effets négatifs des réformes et des fluctuations des prix mondiaux sur le bien-être des consommateurs et des producteurs locaux.

➤ **Etudes réalisées sur le TEC CEDEAO en matière de mesure d'impact**

En matière d'analyse d'impacts du TEC CEDEAO, très peu d'études ont été effectuées au Bénin. Il s'agit essentiellement de l'étude sur l' « Impact du classement des produits sensibles dans la cinquième bande » de la DIR/DGAE/MEF en 2009 et l'Etude de l' « Impact de l'élargissement du TEC à la CEDEAO sur l'économie béninoise » de la DIR/DGAE en collaboration avec l'INSAE en 2002.

D'après cette dernière étude, l'élargissement du Tarif Extérieur Commun (TEC) à l'ensemble des pays de la CEDEAO aura un impact certain sur l'économie béninoise. Cette affirmation se justifierait par l'ampleur des échanges qui lie le Bénin à certains pays membres de la CEDEAO qui n'appartiennent pas à l'UEMOA. Il s'agit notamment du Nigeria et dans une moindre mesure le Ghana. Les résultats de cette étude révèle, par ailleurs, que l'impact de l'élargissement du TEC aux autres pays de la CEDEAO va sans doute se faire sentir à quatre niveaux : i) les échanges qui

observeront globalement une tendance contrastée (les importations connaîtraient un accroissement de 200% en provenance de la CEDEAO ; les exportations observeraient une hausse de 18,5% ; et les réexportations baisseraient de 20,9%) ; ii) les recettes douanières pourraient baisser de 6,5% ; iii) les prix à travers l'atténuation de l'inflation et iv) les secteurs productifs qui dépendront fortement de leur compétitivité par rapport au Nigeria. Cette évaluation des impacts du TEC CEDEAO sur l'économie béninoise découle d'une analyse basée sur une approche méthodologique inductive et comparative à partir des statistiques du commerce extérieur, des recettes douanières et des résultats des travaux de la comptabilité nationale ainsi que l'évolution des agrégats macro économiques avant et après la mise en œuvre du TEC UEMOA. Malheureusement, cette méthode d'analyse ne permet pas de prendre simultanément en considération tous les paramètres exogènes pouvant influencer l'impact sur l'économie béninoise. Aussi cette étude a – t – elle recommandé une analyse plus pointue à l'aide d'un outil de mesure d'impact notamment les MEGC afin de capter l'impact réel du TEC CEDEAO sur l'économie ainsi que ses canaux de transmission.

En ce qui concerne l'étude sur l' « Impact du classement des produits sensibles dans la cinquième bande », elle a avait pour objectif d'analyser l'impact des différentes options de liste de produits et la mesure des différents impacts du classement des produits sensibles dans la cinquième bande. L'analyse des différents résultats obtenus montre que le passage du droit de douane pour ces produits au taux de 35% permet à l'Etat béninois de réaliser des gains fiscaux et des baisses au niveau des importations dans les deux scénarii. En considérant la liste globale des produits sensibles, les recettes de l'Etat augmentent de 13 milliards FCFA et les importations diminuent de 47,31%. Les consommateurs se retrouvent grands perdants avec une perte en bien être de 33 milliards FCFA. Sur la base de la liste confectionnée à partir de l'étude, on observe une augmentation des recettes douanières de 11 milliards FCFA tandis que les consommateurs perdent un peu plus de 20 milliards de FCFA. Quant aux importations, elles diminueraient de 36%.

En somme, toutes ces deux études ont adopté l'approche en équilibre partiel et se limitent à l'impact sur quelques variables. Elles n'ont pas pris en compte les relations intersectorielles et les effets sur le bien-être de la population et la pauvreté.

La prise en compte de ces dimensions est bien réalisée par les modèles en équilibre général Calculable. Ce sont des modèles qui se fondent sur l'équilibre walrasien et qui étudient une économie avec des agents (producteurs, consommateurs, Etats Reste du Monde) interdépendants. Cette catégorie de modèle est adaptée pour simuler les impacts des politiques fiscales et tarifaires. C'est le cas des Modèles d'Equilibre Général Calculable (MEGC) construits dans la région pour analyser l'impact d'un éventuel Accord de Partenariat Economique (APE).

La démarche méthodologique développée ci-après fera une présentation détaillée de cet outil d'analyse.

2.2. Méthodologie

Parmi toutes approches existantes permettant d'effectuer des analyses d'impacts, le MEGC a été retenu dans le cadre de cette recherche pour le simple fait qu'il représente un des outils les plus adaptés pour réaliser le présent exercice. En effet, les MEGC tiennent compte non seulement des comportements des différents agents et des effets de rétroaction sur les divers secteurs et marchés mais aussi permet de mesurer des impacts sur les agrégats macroéconomiques, voire le bien-être de la population.

Le modèle construit s'inspire fortement de EXTER élaboré par DECALUWE et al (voir Annexe1). Il structure l'économie en quinze branches de production et deux catégories de ménages : Urbain et rural. Le marché du travail est stratifié en agricole et non agricole au sein desquels on distingue les travailleurs qualifiés et non qualifiés. Enfin, le modèle distingue les comptes de fiscalité (impôt sur la production, TVA, Taxes Indirectes, Taxes directes, droits sur les importations et sur les exportations) du compte du gouvernement.

L'approche microsimulée adoptée permet de calculer les indicateurs de la pauvreté par la méthode non paramétrique. Elle se justifie ici par l'existence de données d'enquête sur les conditions de vie des ménages.

La présentation de la méthodologie abordera successivement la description du modèle, la fermeture et le calibrage du modèle, le calcul des indicateurs de pauvreté, les données (Matrice de comptabilité sociale et données d'enquête) et la détermination des variations des taux de droits de douane simulés.

2.2.1. Description du modèle

➤ **Présentation des blocs d'équation du Modèle**

Dans cette rubrique, une brève description des principaux blocs d'équations du modèle est faite. Cette description est présentée suivant les grands blocs des modèles en équilibre général calculable : Production-emploi, Revenu-demande, Commerce Extérieur, Prix et bouclage (voir annexe).

La production

On distingue la production des branches administratives de celle de l'administration publique. La production des branches non administratives est représentée par une fonction de type Leontief entre la valeur ajoutée et les consommations intermédiaires.

$$VA_j = v_j XST_j$$

$$CI_j = io_j XST_j$$

Où

CI_j = Consommation Intermédiaire Totale j

VA_j = Valeur Ajoutée de J

XST_j = Production Sectorielle Agrégée

io_j = Coefficient de Léontief pour la CI

v_j = Coefficient de Léontief pour la VA

La valeur ajoutée est donnée par une fonction de type Constant Elasticity of Substitution (CES) imbriquée, avec au premier niveau une CES entre les facteurs travail qualifiés et non qualifiés et au deuxième niveau une CES entre le facteur travail composite et le capital.

$$VA_j = B_j^{VA} \left[\beta_j^{VA} LD_j^{-\rho_j^{VA}} + (1 - \beta_j^{VA}) KD_j^{-\rho_j^{VA}} \right]^{\frac{-1}{\rho_j^{VA}}}$$

Où

KD_j = Demande sectorielle de Capital par j

LD_j = Demande sectorielle de travail composite

β_j^{VA} = Paramètre distributif

B_j^{VA} = Paramètre d'échelle

ρ_j^{VA} = Elasticité dans la CES

Les consommations intermédiaires totales d'une branche de production sont données par une fonction Leontief entre les consommations intermédiaires qui entrent dans la production de cette branche.

La production des branches administratives en volume est exogène et est représentée par une fonction Leontief entre le travail qu'elles utilisent et les consommations intermédiaires. Ceci implique que ces branches choisissent d'embaucher une quantité fixe de travailleurs et qu'elles doivent utiliser une quantité correspondante de consommations intermédiaires pour produire ces biens administratifs.

La demande de facteurs de production est obtenue en appliquant la maximisation des profits. En effet, les producteurs maximisent leur profit sous contrainte de la fonction de valeur ajoutée pour obtenir leur demande de travail optimale et leur demande de capital. L'hypothèse retenue pour le capital est son caractère spécifique.

$$LD_j = \left[\frac{\beta_j^{VA}}{1 - \beta_j^{VA}} \frac{R_j}{WC_j} \right]^{\sigma_j^{VA}}$$

Où

R_j = Rémunération sectorielle de Capital par j

WC_j = Taux de salaire sectoriel de travail composite

σ_j^{VA} = élasticité dans la CES

La demande et les revenus

La demande se décompose en demandes des ménages, du gouvernement, d'investissement et intermédiaires. Les fonctions de demandes des ménages sont dérivées de fonctions d'utilité de type LES (Linear Expenditure System).

$$C_{i,h} PC_i = C_{i,h}^{MIN} PC_i + \gamma_{i,h}^{LES} (CTH_h - \sum_{ij} C_{ij,h}^{MIN} PC_{ij})$$

où

$C_{i,h}$ = Consommation du bien i par le ménage h

$C_{i,h}^{Min}$ = Consommation minimale du bien i par le ménage h

PC_i = Prix à la consommation du bien composite

$\gamma_{i,h}^{LES}$ = Part marginale du bien i dans consommation du ménage h

Le gouvernement consomme la totalité de sa production, les demandes d'investissements par biens sont des parts fixes en valeur.

Les revenus des ménages sont composés des rémunérations des facteurs, des dividendes et des transferts des agents. Le revenu des entreprises est composé d'une proportion de la rémunération du capital et des transferts des agents. Finalement, le revenu du gouvernement provient des recettes fiscales et des transferts des autres agents.

Les prix

Le modèle utilise un certain nombre de prix : composites, internationaux, locaux et un indice de prix. Les prix mondiaux des exportations et des importations sont exogènes et donnés par le marché international. Les prix à la production (vendu localement ou à l'exportation) et ceux du bien composite (local importation) sont des moyennes pondérées du prix de leurs composantes respectives. L'indice des prix est un indice des prix de la valeur ajoutée.

Le commerce extérieur

Le commerce extérieur est modélisé suivant l'hypothèse d'Armington (1969) en petite économie ouverte. Les prix mondiaux sont donc exogènes et, de plus, nous supposons que la demande à l'exportation a une élasticité-prix infinie. L'hypothèse d'Armington implique, rappelons-le, que les biens importés sont imparfaitement substituables aux biens produits localement.

Ceci signifie que les demandes intérieures portent sur un bien composite qui se décompose en biens domestiques et en biens d'importation. Les demandes d'importation et de biens domestiques sont dérivées d'une fonction CES. L'arbitrage entre la demande de biens domestiques et d'importation dépend alors des prix relatifs de ces biens et des préférences des consommateurs pour ces biens.

$$Q_m = B_m^M \left[\beta_m^M IM_m^{-\rho_m^M} + (1 + \beta_m^M) DD_m^{-\rho_m^M} \right]^{-\frac{1}{\rho_m^M}}$$

Où

Q_m = Quantité demandée du bien composite m

IM_m = Importation du bien m

DD_m = Demande domestique du bien local i

B_m^M = Paramètre distributif

B_m^M = Paramètre d'échelle

ρ_m^M = élasticité dans la CES

Pour les offres d'exportation, le producteur domestique maximise ses revenus tirés des ventes internes et externes sous contrainte d'une fonction à élasticité de transformation constante CET. L'arbitrage entre offrir sa production sur le marché domestique ou extérieur est fonction de l'élasticité de transformation, des prix relatifs et des paramètres de distributions.

$$XS_{j,x} = B_{j,x}^X \left[\beta_{j,x}^X EX_{j,x}^{\rho_{j,x}^X} + (1 - \beta_{j,x}^X) DS_{j,x}^{\rho_{j,x}^X} \right]^{\frac{1}{\rho_{j,x}^X}}$$

➤ **La fermeture et le calibrage**

La fermeture

Pour la fermeture du modèle, les choix ont été faits en fonction de l'économie modélisée et du type de simulations effectuées. Dans le cas du commerce extérieur et de l'épargne par exemple, l'introduction de mesure de bien-être impose certaines contraintes. Le modèle ne peut avoir une fermeture keynésienne puisque dans ce cas, le déficit courant extérieur serait comblé par l'épargne étrangère et, par conséquent, les mesures de bien-être seraient biaisées. Ainsi, le solde courant est fixé et l'équilibre se fait par un ajustement du taux de change. L'investissement total est aussi maintenu constant.

Par ailleurs, le déficit de l'Etat est comblé par l'épargne intérieure privée qui s'ajuste pour maintenir l'investissement constant. La propension marginale à épargner des ménages doit alors être endogène pour assurer cet équilibre.

Le calibrage

Afin de pouvoir résoudre le modèle, il est nécessaire de choisir ou de calibrer les paramètres du modèle. Cette opération consiste à choisir les autres paramètres du modèle de manière à ce qu'ils reflètent l'économie et permettent de reproduire l'année de base de façon usuelle.

Les élasticités de substitution utilisées pour les fonctions du commerce extérieur ont été tirées du modèle de Savard et al.

➤ **Le calcul des indicateurs de pauvreté**

A ce niveau, il est fait recours à la classe de mesures de pauvreté additivement décomposables de Foster, Greer et Thorbecke (FGT). Il s'agit de :

- l'incidence de la pauvreté qui mesure la proportion des ménages pauvres (autrement dit le nombre de pauvres), connu sous le nom de P_0 ;
- la profondeur de la pauvreté qui donne l'écart moyen entre les pauvres et le seuil de pauvreté, communément appelé P_1 . En d'autres termes cet indice mesure la quantité moyenne de ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté ;
- la sévérité de la pauvreté qui cible les plus pauvres, désigné par P_2 . Cet indice tient compte de l'inégalité de la distribution des dépenses de consommation des pauvres.

Ce choix est guidé par le fait que l'indice Foster-Greer-Thorbecke, dit indice FGT, possède plusieurs propriétés dont celle d'être décomposable ; ce qui permet de comparer le niveau de pauvreté entre des groupes spécifiques de ménages (ménages ruraux, ménages urbains).

Leur formule générale est :

$$FGT(\alpha) = P_\alpha = (1/N) \sum_i [(z - y_i)/z]^\alpha$$

Avec α le coefficient d'aversion à la pauvreté ; z le seuil de pauvreté global ; N la taille de la population totale ; y_i la dépense moyenne réelle du ménage.

Ces indicateurs sont calculés à partir du volume de consommation des ménages (avant et après simulation) et de la variation de l'indice des prix à la consommation tirés des résultats du modèle.

➤ **Les données**

Pour construire le modèle, deux catégories de données sont utilisées la matrice de comptabilité sociale et les données d'enquête auprès des ménages. La Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) qui a servi de base de données au modèle est celle élaborée pour l'année 2003. Par ailleurs, l'approche de micro simulation a nécessité de disposer de vecteurs de revenus et de dépenses des ménages enquêtés organisés en fonction de la désagrégation de la MCS tant du côté des différentes sources de revenus que des catégories de dépenses de consommation.

La matrice de comptabilité sociale

La MCS est une matrice carrée qui donne une image de l'interdépendance dans l'économie à travers la circulation de flux qui représentent les identités de la comptabilité nationale. Elle constitue une généralisation du tableau entrée-sortie de "Leontief". Elle représente une structure de données qui met en lien toutes les transactions économiques (production, formation des revenus, transfert, consommation, épargne et investissements) dans l'optique d'une classification désagrégée des activités de production, des facteurs de production, des institutions, et des groupes socio-économiques (Thorbecke, 1985).

La MCS utilisée a été construite pour l'année 2003 par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) de Cotonou, en utilisant le tableau des ressources et emplois datant de la même année. Elle comprend cinquante trois (53) comptes regroupés en cinq (6) catégories que sont les facteurs, les agents, les branches, la demande locale, la demande extérieure, et l'accumulation. La MCS compte une catégorie agrégée de ménages disposant de six (6) postes de revenu (salaire, excédent brut d'exploitation ou profit, loyer de la terre, dividendes versés par les firmes, transferts publics, transferts extérieurs) et six (6) postes de dépense (consommation, transfert aux firmes, transfert à l'Etat, transfert à l'extérieur, taxe et épargne). Les dépenses de consommation sont regroupées en quinze (15) produits, chaque branche produit un seul bien ou service.

Toutefois, la MCS a nécessité un travail d'ajustement préalable des coefficients de facteurs avant son utilisation comme support de données pour le modèle. Ce travail consiste à imputer l'excédent brut d'exploitation ou le profit généré par activité, aux facteurs de production utilisés dans le processus de production.

Les quinze variables constituant les branches de production de la MCS dans le modèle sont les suivantes :

Variables	Libellés
AGRVIV	Agriculture vivrière
AGRIND	Culture Industrielle
INDAGRART	Agro-Artisanat
INDAGR	Agro-industrie
INDCOTON	Egrenage de coton
INDTEXTILE	Industries textiles
INDMODART	Autres industries artisanales
INDMODAUT	Autres industries modernes
ELECEAU	Electricité et eau
TRANSCOM	Transport et communication
BANQASS	Banque et Assurance
SCEPRV	Autres Services Marchands
ADMPUB	Autres Services Non Marchands
EDUCAT	Education
SANTE	Santé

Les vecteurs de revenus et de dépenses des ménages réels

Les vecteurs de revenus et dépenses des ménages sont construits à partir de l'enquête QUIBB de 2003 qui a porté sur 5350 ménages. L'enquête QUIBB (Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être) a été développée par la Banque Mondiale et ses partenaires pour fournir aux décideurs des informations sur les ménages, et leur permettre de formuler et d'évaluer leurs politiques.

Elle est conçue pour permettre de collecter la quantité d'informations minimum nécessaire à l'identification et à la classification de groupes cibles, et pour fournir les indicateurs de base de bien-être permettant de faire le suivi des programmes de lutte contre la pauvreté. Ainsi, elle a essentiellement pour but de collecter des indicateurs simples de bien-être et des indicateurs d'accès, d'utilisation et de satisfaction par rapport aux services publics.

Les données sur les revenus et les dépenses ont été majoritairement observés de l'enquête, notamment les salaires publics, les salaires privés, les revenus d'activité agricole, les revenus d'activités non agricoles, les transferts, les revenus de loyers, et les dépenses de consommation (les achats, l'autoconsommation, les dons et cadeaux). Elles ont été réconciliées avec les données de la MCS pour permettre leur incorporation au modèle.

Détermination des variations des taux de droits de douane simulés

La détermination des variations de taux à simuler est partie du lien établi entre les positions tarifaires et les produits retenus dans le modèle. Ce travail a permis de regrouper toutes les positions tarifaires qui correspondent à chacun des produits du modèle qui font l'objet d'importation (Agriculture vivrière, Culture Industrielle, Agro-Industrie, Industries textiles, Autres industries modernes).

Sur cette base en prenant en compte les modifications de taux introduits par la cinquième bande et la liste des produits qui y sont classés, on obtient l'impact sur le taux de droits de douane appliqué aux produits du modèle.

2.2.2. Limites des MEGC et logiciels utilisés

➤ Limites des MEGC

Les analyses en équilibre général se réalisent encore au prix d'un certain nombre de simplifications. En particulier, du fait de l'utilisation de ménages représentatifs, l'hétérogénéité des ménages est largement ignorée. Pourtant, la plupart des politiques économiques ont des effets microéconomiques ambigus.

Les modèles tels que les MEGC incorporent un nombre nécessairement limité de ménages représentatifs. Cela signifie que des hypothèses fortes doivent être posées à l'égard de la répartition intra-groupe des revenus. Plus précisément, il doit être décidé si cette répartition reste fixe ou évolue de manière exogène.

Or il se trouve que la plus forte part de la variance des revenus se trouve généralement au niveau intra-groupe. Cogneau et alii (2003) soulignent le fait que, «quelle que soit la finesse de la typologie de ménages utilisée, l'analyse descriptive des distributions de revenu empiriques montre que l'inégalité intra-groupe représente toujours au moins la moitié de l'inégalité totale observée ». En tout état de cause, l'important niveau d'agrégation des MEGC implique qu'ils ne sont généralement pas capables d'identifier les gagnants et les perdants des réformes au niveau des ménages. Ainsi, Savard (2004) note que, dans le cadre de l'analyse de la pauvreté et des inégalités, « il est vraisemblable que l'utilisation d'un modèle à agent représentatif, incapable de générer la variance intra-groupe (des revenus), mène à des conclusions biaisées. »

Une solution envisagée pour remédier à ce problème consiste à faire appel aux techniques de micro-simulation, dont le principal atout réside dans la prise en compte de l'hétérogénéité des ménages et des individus, via l'utilisation de toutes les informations disponibles dans les enquêtes auprès des ménages. Au vu des limites intrinsèques des approches en équilibre général et des outils de micro-simulation, leur combinaison apparaît comme une solution permettant d'allier leurs avantages, tout en minimisant leurs lacunes respectives.

➤ **Logiciels utilisés**

Le logiciel utilisé par défaut pour l'implémentation des MEGC est le GAMS (General Algebraic Modelling System) qui est un langage de programmation qui permet la résolution de systèmes d'équations simultanées non linéaires ou des problèmes complexes d'optimisation. Le logiciel a été développé avec le soutien de la Banque Mondiale. Il vise à répondre aux besoins spécifiques des économistes pour leurs travaux de modélisation. De ce fait, GAMS a largement contribué au développement et à la diffusion des MEGC. L'une des limites du logiciel est qu'il ne possède pas d'interface utilisateur, et l'écriture du programme, ainsi que la lecture des résultats se fait au travers d'un éditeur de texte quelconque.

L'analyse de la pauvreté est faite à partir du logiciel DAD (Distributive Analysis/Analyse Distributive) qui est un logiciel conçu pour traiter, en particulier, les

données provenant des enquêtes de budget /consommation et/ou de niveau de vie des ménages. Il permet de faire des estimations des indices usuels de pauvreté et d'inégalité.

Après avoir exposé le cadre méthodologique, il convient à présent de faire une présentation de l'économie béninoise ainsi qu'une analyse des échanges extérieurs du Bénin.

PARTIE II : L'ECONOMIE BENINOISE DANS LE CONTEXTE REGIONAL

CHAPITRE 1 : BREVE PRESENTATION DE L'ECONOMIE BENINOISE

Afin d'avoir une idée assez précise sur l'environnement économique national dans lequel le TEC CEDEAO sera mis en application, une analyse du contexte de l'économie béninoise est faite. Elle prend en compte les principales caractéristiques de l'économie et les échanges du Bénin avec les pays de la CEDEAO.

1.1. Caractéristiques socio-démographiques

Le Bénin est un pays en voie de développement caractérisé par un taux d'accroissement intercensitaire de 3,25% et une espérance de vie de 59,2 ans⁵ avec un taux brut de scolarisation de 109 % en 2009 (104% en ce qui concerne les filles) et un faible niveau de revenu par tête d'habitant de 744,9 \$US en 2009 (pour une population estimée à 8 934 985 en 2009)⁶. Partant entre autres de ces chiffres, le Bénin est classé 161^{ème} sur 182 pays dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2009, enregistrant ainsi un recul d'un rang par rapport à l'année précédente. Aussi, ce rang laisse-t-il présager de la situation de la pauvreté monétaire au Bénin.

Situation de la pauvreté au Bénin

Depuis 2000, le Bénin s'est engagé pour l'atteinte des Objectif du Millénaire pour le Développement et dans la mise en œuvre d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. En 2000, le pays a élaboré une ébauche de stratégie intérimaire qui lui a permis de bénéficier de l'initiative « Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) ». Cette initiative a permis au pays de bénéficier de financement additionnel pour les secteurs sociaux notamment la santé et l'éducation. L'amélioration de la stratégie intérimaire a abouti à l'élaboration du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) présentant la stratégie triennale de la période 2003-2005. Le DSRP a servi depuis lors comme cadre stratégique de référence, de programmation et de budgétisation des actions du Gouvernement, ainsi que pour le dialogue avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

⁵ Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2002 (GRPH3).

⁶ Données de la Banque Mondiale.

En effet, selon les résultats de l'Enquête Modulaire Intégré sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICOV) réalisé par l'INSAE, au niveau national, l'incidence de la pauvreté monétaire⁷ est estimée à 35,2% en 2009, 33,3% en 2007 contre 37,4% en 2006 ; ceci signifie qu'en 2009, un peu plus d'une personne sur trois vivent en dessous du seuil de pauvreté. Si la sévérité (P_2) du phénomène a connu un recul au cours de la période, tous milieux confondus, il n'en est pas de même de la profondeur de la pauvreté (P_1) qui s'est accrue sensiblement, passant de 11,6% en 2006 à 10,44% en 2009 avec un écart plus marqué en milieu rural.

Tableau 1: Evolution des indicateurs de la pauvreté monétaire au Bénin

(en pourcentage)

Indicateurs de pauvreté monétaire	Année	2006	2007	2009
Incidence de la Pauvreté (P_0)		37,4	33,3	35,2
Profondeur de la pauvreté (P_1)		11,6	9,5	10,44
Sévérité de la Pauvreté (P_2)		5,5	4,0	4,46

Source : INSAE, 2009

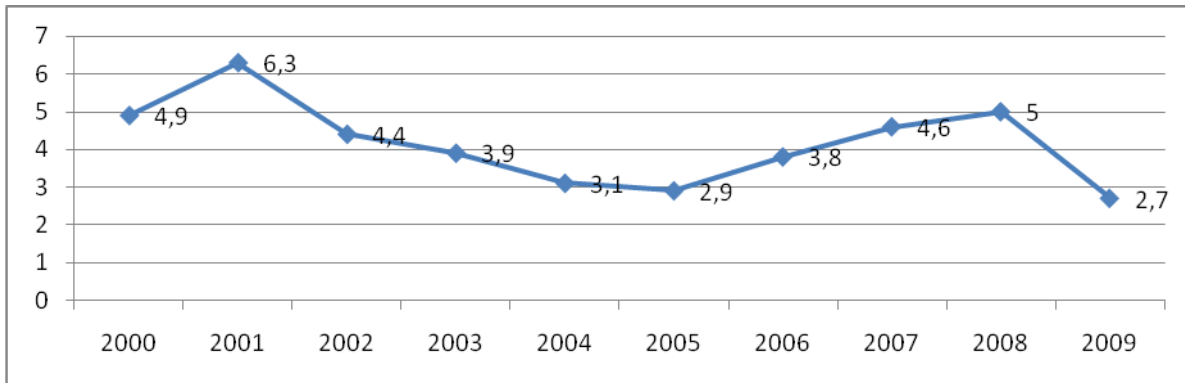
1.2. Caractéristiques économiques

L'économie béninoise a été marquée en 2009 par un ralentissement de la croissance économique, avec un taux de croissance de 2,7% contre 5,0% en 2008 et 4,6% en 2007. Cette baisse était principalement imputable aux effets néfastes de la crise financière et économique internationale, aux mesures de désarmement tarifaire prises par le Nigeria pour faire face à la crise alimentaire en 2008 et aux contre performances de la filière coton. Cette évolution en dent de scie de la croissance est surtout liée à la structure économique du pays.

⁷ La pauvreté monétaire est analysée selon les indicateurs habituels d'incidence (P_0), de profondeur (P_1) et de sévérité (P_2) a été évaluée en référence à des seuils annuels de pauvreté qui s'établissent respectivement à 74.886 FCFA par tête en 2002 et à 82.224 FCFA en 2006. La mesure de la pauvreté monétaire a été réalisée à partir d'un indicateur de niveau de vie qui est la dépense globale du ménage par tête incluant la valorisation de l'autoconsommation. Le seuil de pauvreté global est celui de 2002 actualisé à l'aide du déflateur du PIB (INSAE, 2006).

En effet, le Bénin possède une structure économique commune à la plupart des pays en développement : un secteur primaire peu diversifié et archaïque ; un secteur secondaire très embryonnaire et un secteur tertiaire fortement dominant.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance de 2000 à 2009 (en pourcentage)



Source : INSAE, 2009

En ce qui concerne le secteur primaire, il compte pour environ 33%⁸ du PIB (dont 22,6% pour l'agriculture) et emploie près de 50 % de la population active. Elle repose essentiellement sur la production et l'exportation du coton, ainsi que sur les activités liées au transit de marchandises en direction du Nigeria et des pays de l'hinterland. Le pays est donc très sensible aux conditions climatiques et aux chocs exogènes. Pour remédier à cette situation, les autorités ont initié depuis 2006 plusieurs programmes visant à diversifier l'économie, notamment en renforçant la productivité agricole et en améliorant l'accès au marché.

Le secteur secondaire au Bénin ne représente en moyenne que 13% du PIB. Les produits béninois demeurent très peu compétitifs face aux produits étrangers. Le tissu industriel est confronté à des difficultés d'approvisionnement en matières premières, à l'étroitesse du marché et à un environnement des affaires jugé peu attrayant. La production industrielle est dominée par l'industrie alimentaire, l'industrie textile et la cimenterie.

En ce qui concerne le secteur tertiaire béninois, il contribue pour près de la moitié à la formation du PIB (45% du PIB). Il est dominé par le commerce du coton, de

⁸ Calcul de l'Auteur à partir des données de l'INSAE sur une période de 10 ans (2000 à 2009).

l'anacarde et par la réexportation. La réexportation, qui représente un peu plus de la moitié de la valeur des exportations du pays, est à ce jour l'une des principales sources de revenu des populations et de l'Etat. Les principaux produits réexportés vers le Nigeria et vers les pays de l'hinterland (Niger, Burkina Faso et Mali) sont les véhicules d'occasion, le carburant, les produits alimentaires (congelés, lait, riz, blé...) et les textiles.

Par ailleurs, il faudrait noter que tous ces trois secteurs sont caractérisés par la présence dominante du secteur informel (environ 70% du PIB), qui, concentrant près de 95% de la population active, joue un rôle majeur en termes de génération de revenus.

L'intérêt sera particulièrement porté à présent sur les échanges commerciaux du Bénin avec les pays de la CEDEAO.

CHAPITRE 2 : LES ECHANGES COMMERCIAUX DU BENIN AVEC LES PAYS DE LA CEDEAO

2.1. Structure du commerce extérieur du Bénin

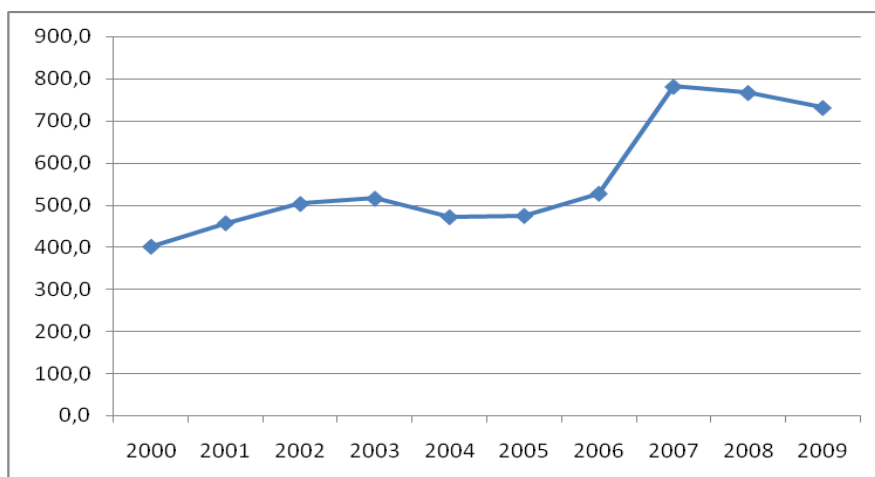
Basé sur une balance commerciale structurellement déficitaire (en raison de l'importance des importations), le commerce extérieur béninois concerne aussi la réexportation, en plus des flux classiques que sont l'importation et l'exportation. Toutefois, en matière de statistique du commerce extérieur au Bénin, la réexportation est prise en compte dans les exportations totales.

➤ **Importations**

Traditionnellement, les importations du Bénin sont impulsées par les produits importés dans le cadre de la satisfaction des besoins du marché intérieur et ceux destinés à la réexportation. Au nombre des produits destinés à la réexportation vers le Nigeria on peut citer : les tissus, le lait, le sucre, les cigarettes, le riz, les produits congelés, les piles, les textiles, les véhicules, les huiles alimentaires, les articles de friperie, les tôles, les pointes, l'alcool et les farines.

En 2009, les importations de biens au Bénin ont connu une baisse de 4,65%, tout comme en 2008 (-1,9%) après une hausse de 48,4% enregistrée en 2007 du fait des préparatifs de l'organisation du sommet de la CEN-SAD qui ont occasionné une importation massive de matériaux de construction et des équipements. La hausse des importations en 2009 provient essentiellement des importations de produits alimentaires, de produits intermédiaires, de produits énergétiques et de biens d'équipement. La valeur des biens de consommation représentent plus du tiers de l'ensemble de la valeur des importations. Cependant, alors que les parts relatives des importations de produits alimentaires et de produits énergétiques se sont effritées d'une année à l'autre, celles des biens d'équipement et des produits intermédiaires sont plutôt en hausse depuis 2006.

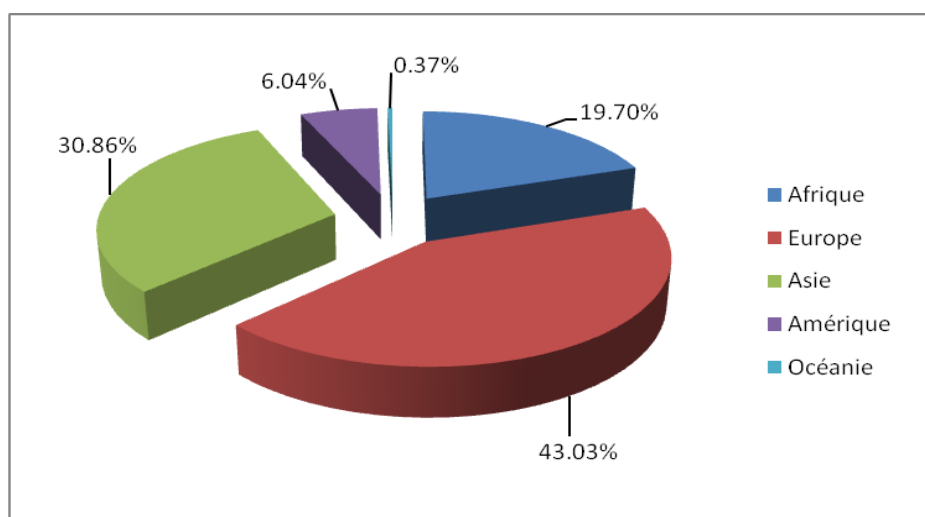
Graphique 2 : Evolution des importations de 2000 à 2009 (en milliards de FCFA)



Source : INSAE, 2009

Tout comme en 2008, l'Europe est le continent qui a le plus contribué à atteindre le niveau de dépenses d'importation enregistré par le Bénin en 2009. En effet, la part des importations du Bénin en provenance de ce continent est estimée à 43,39%. L'Afrique n'occupe que la troisième place avec 21,42%, à la suite du continent asiatique.

Graphique : Répartition des importations du Bénin en provenance des continents (en pourcentage)

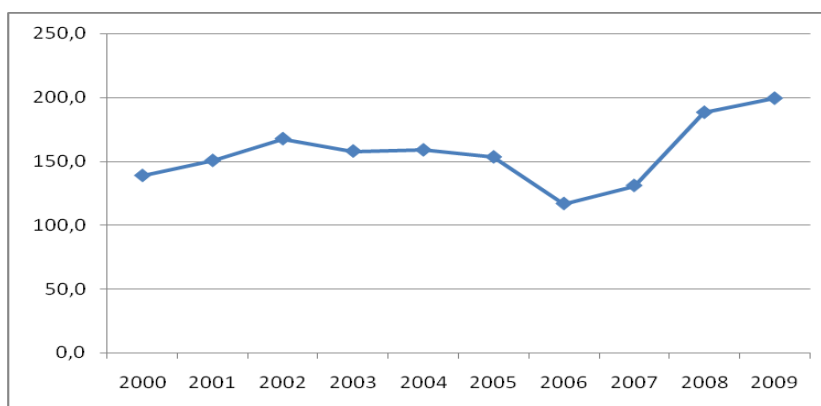


Source : INSAE, 2009

➤ **Exportations**

Les exportations s'établissent à 199,2 milliards FCFA en 2009, soit une progression de 5,9% par rapport à 2008. Les exportations sont caractérisées par la prédominance des produits agricoles dont principalement le coton fibre. La part de ce produit dans l'ensemble de la valeur des exportations (y compris les réexportations) qui atteignait 50% en moyenne au milieu des années 2000 s'est infléchi au cours des cinq dernières années, en raison des difficultés enregistrées dans la filière et la baisse de la production.

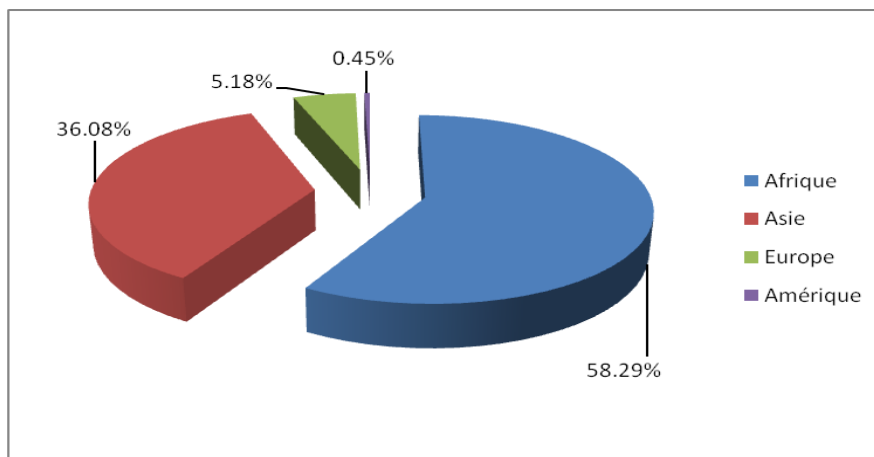
Graphique 3 : Evolution des exportations de 2000 à 2009 (en milliards de FCFA)



Source : INSAE, 2009

En 2009, l'Afrique a été le principal client du Bénin avec 58,29% du total des exportations béninoises en valeur. Il est suivi de l'Asie qui concentre 36,08%. Ensuite viennent les continents européen et américain avec respectivement 5,18% et 0,45%. L'Océanie occupe la dernière position dans ce classement avec une part presque nulle.

Graphique 4 : Répartition des exportations du Bénin à destination des continents (en pourcentage)



Source : INSAE, 2009

L'autre caractéristique dominante du commerce extérieur du Bénin est le phénomène de la réexportation qui se déroule en grande partie dans l'informel. La première zone partenaire du Bénin dans ce genre de commerce est la CEDEAO (avec le Nigeria en tête). En matière de commerce non enregistré (informel), le Nigeria est le principal pays de provenance des produits pétroliers, les animaux vivants et les produits alimentaires. Les marchandises en réexportation sont surtout les viandes et abats comestibles et les huiles végétales.

Dans la section suivante, il est question d'analyser les flux officiellement enregistrés découlant des échanges avec la CEDEAO, sachant qu'une part considérable des échanges du Bénin avec ses pays limitrophes se font dans l'informel et ne sont donc pas pris en compte dans les statistiques officielles qui sont présentées ici.

2.2. Analyse des échanges avec la CEDEAO

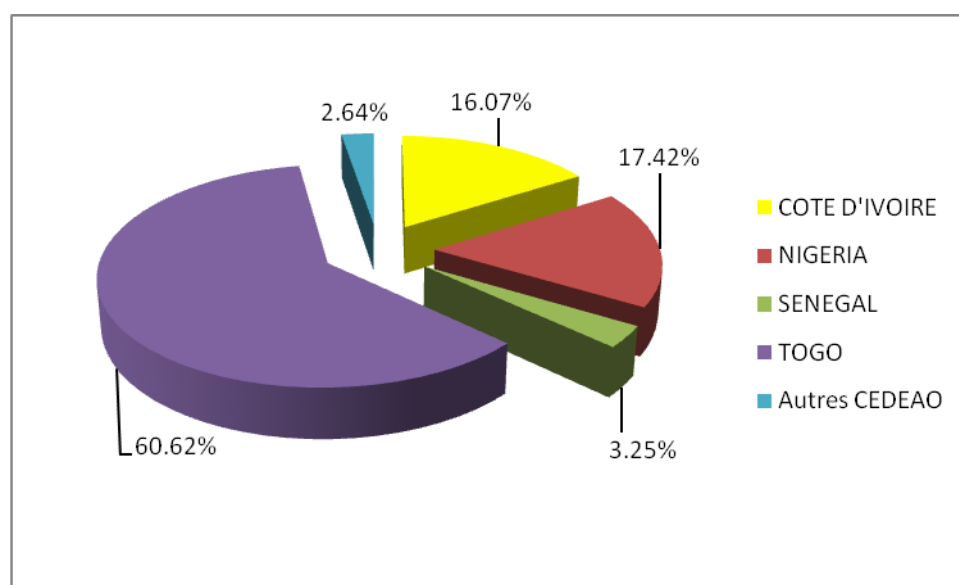
➤ Importations

Les statistiques sur les échanges avec la CEDEAO révèle que seulement environ 21,2% des importations totales du Bénin proviennent de la Communauté sur la période allant de 2000 à 2009. Les principaux partenaires à l'importation du Bénin au sein de la CEDEAO en 2009 sont le Togo (60,6%), le Nigeria (17,4%) et la Côte

d'Ivoire (16,01%) dans une part totale de la communauté de 15,9%. Du Togo, le Bénin importe essentiellement, de l'énergie électrique indispensable pour le développement économique et social du Bénin (33,37% de la valeur totale en provenance de cette sous-région)⁹, des engrais minéraux (9,91%) et des Huiles de pétrole (3,36%). Les « huiles de pétrole » (6,54% en valeur) et les « tissus de coton » (2,18%) sont les produits les plus importés de la Côte d'Ivoire.

Au Nigéria, le Bénin achète essentiellement les huiles de pétrole. Si l'on se réfère au potentiel productif du Nigeria, à sa politique de change et à la longueur de frontière commune, on s'attend logiquement à avoir un volume important de produits de ce pays achetés par les agents économiques du Bénin. Cette situation s'expliquerait par la forte présence du commerce non enregistré entre le Bénin et le Nigeria.

Graphique 5 : Répartition des Importations totales du Bénin en provenance de la CEDEAO par pays en 2009 (en pourcentage)



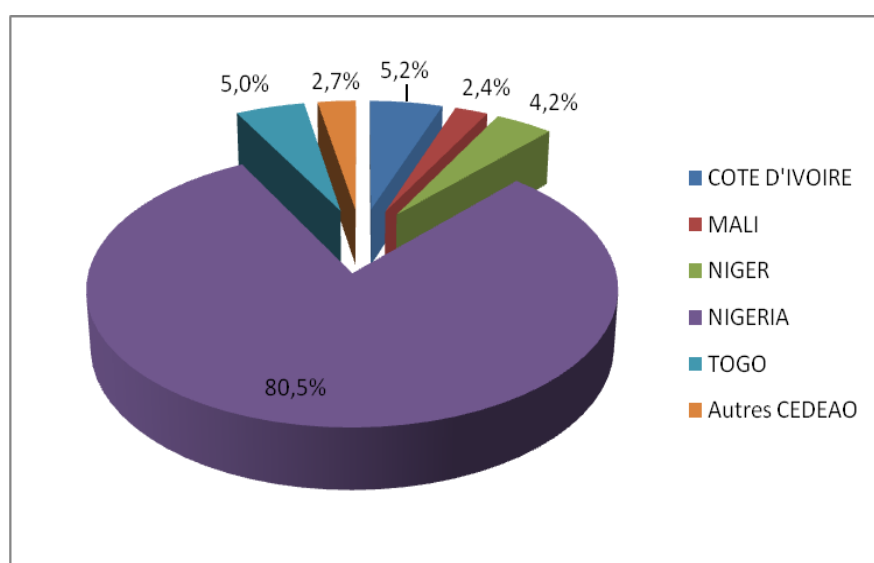
Source : INSAE, 2009

⁹ Notons qu'actuellement à l'INSAE, les importations d'énergie électrique provenant d'Akossombo au Ghana sont comptabilisées au niveau du Togo.

➤ Exportations

Sur les dix dernières années (la période allant de 2000 à 2009), les exportations béninoises vers la CEDEAO font en moyenne 27% des exportations totales du pays. Particulièrement en 2009, les exportations ont connu une augmentation spectaculaire de 70,3% en passant de 30,8% du total des exportations du Bénin en 2008 à 49,5%. Ce dédoublement des exportations s'expliquerait par la reprise officielle de la réexportation de certains produits prohibés à l'importation au Nigeria tels que les abats et abats comestibles en 2009 qui se chiffrent environ à 31 milliards de FCFA. De ce fait, le Nigeria a reçu les 4/5 de la valeur des produits béninois exportés vers la CEDEAO en 2009 (80,5%), alors que l'ensemble des pays de l'UEMOA ne concentrent que 18,8% des exportations béninoises. En plus des viandes et abats comestibles, le riz est l'un des principaux produits qui justifient le poids du Nigeria (une augmentation de 14 milliards de FCFA par rapport à 2008). Aussi, globalement au niveau de la sous région, les principaux produits sont les viandes et abats comestibles (31,73% des exportations vers la sous-région) ; le riz (18,01%) ; les graisses et huiles animales ou végétales (7,62%) ; l'huile de palme et ses fractions (7,46%) et les cigares et assimilés (4,64%).

Graphique 6 : Répartition des Exportations totales du Bénin à destination de la CEDEAO par pays en 2009 (en pourcentage)



Source : INSAE, 2009

De manière globale, en termes d'échanges intra zone CEDEAO, la part des échanges relativement au total des importations ne cesse de baisser ces dernières années. En effet, cette part, déjà minime en 1995 (11%), ne représentait que 7% des importations en 2006. Cette situation souligne la faiblesse des moyens consacrés aux objectifs de l'intégration. C'est pourtant le cœur du problème car la mise en place de l'Union douanière doit réduire la dépendance alimentaire. La comparaison avec l'UE révèle que la part des échanges intracommunautaires y représente plus de 75% des importations agroalimentaires.

Au total, le profil de l'économie béninoise qui va bientôt mettre en application le TEC de la CEDEAO peut se résumer en « *une économie avec un secteur agricole important, qui commerce très peu avec les autres Etats de la région et présente un taux de pauvreté non négligeable* ».

Le décor étant ainsi planté, l'analyse des effets attendus de la mise en application du TEC CEDEAO sur l'économie béninoise sera maintenant abordée.

**PARTIE III : ANALYSE DE L'EFFET DE L'INTRODUCTION DE LA
CINQUIEME BANDE DANS LE TEC CEDEAO**

CHAPITRE 1 : RESULTATS ET ANALYSE DES SIMULATIONS

1.1. Mesure simulée

La mise en application de la cinquième bande tarifaire si elle est réalisée avec la liste proposée par le Bénin doit conduire, d'une manière générale, à un réarmement tarifaire non négligeable. En effet, pour l'ensemble des produits retenus dans le modèle, la mesure simulée a conduit à une hausse du taux apparent de droits de douane.

Ainsi, on a respectivement une hausse de :

- 2,6% du tarif sur les produits de l'agriculture vivrière ;
- 2,23% du tarif sur les produits de l'agro-industrie ;
- 1,68% sur l'industrie textile ;
- 1,37% autres industries modernes.

1.2. Résultats d'analyse

L'analyse de la simulation sera organisée en plusieurs étapes afin de mieux comprendre les mécanismes de transmission des chocs. De façon spécifique, il s'agira de vérifier les hypothèses énoncées plus haut : H1 : le taux de croissance économique (PIB) va augmenter ; H2 : le bien-être de la population béninoise va diminuer ; H3 : la pauvreté de la population béninoise va diminuer.

➤ **Effet sur le secteur productif**

La mesure simulée correspond à une hausse des taux du tarif pour l'ensemble des branches échangeables. En principe, elle doit s'accompagner pour ces branches par une contraction du volume des importations. Les résultats de la simulation confirment cette attente puisqu'on observe une baisse de 2,39% du volume des importations totales qui frappe fortement le secteur de l'agriculture et dans une proportion moindre celui des industries. L'agriculture vivrière est la branche la plus touchée au niveau du secteur agricole avec une régression importante de son volume (23,3%) tandis que

le secteur industriel est affecté dans une moindre mesure (-1,44%) surtout dans l'Agro-industrie.

Ces résultats étaient prévisibles étant donné que la mesure tarifaire concerne essentiellement ces branches. Par ailleurs, étant donné que la mesure n'affecte pas directement le secteur des services, les branches « Transport et Communication », « Banques et Assurances », « Electricité et Eau » connaissent plutôt une augmentation de leurs importations. C'est le cas aussi des branches telles que l'Agro-artisanat, Autres Industries artisanales qui par définition ne sont pas exposées aux échanges internationaux. Ce qui justifie le fait qu'elles ne soient pas impactées par la mesure tarifaire.

Cette baisse des importations bénéficie-t-elle à la production et à la vente des produits locaux sur le marché intérieur ?

Tableau 2 : Variation de l'offre et de la demande

SECTEUR	Importations	Exportations	Ventes locales de produits intérieurs	Production	Valeur Ajoutée
AGRICULTURE	-23.01	-9.33	0.60	-0.03	-0.01
Agriculture vivrière	-23/30	-9.46	1.40	0.76	0.76
Culture Industrielle	-0.56	-8.86	-3.27	-3.73	-3.73
INDUSTRIE	-1.44	-5.58	1.41	0.17	0.48
Agro-Artisanat		-6.22	0.15	-0.18	-0.18
Agro-industrie	-5.40	-6.16	5.82	0.44	0.44
égrenage de coton		-5.83	1.40	-5.38	-5.38
Industries textiles	-1.72	-2.75	2.44	1.63	1.63
autres industries artisanales			0.88	0.88	0.88
autres industries modernes	-0.29	1.77	5.87	5.60	5.60
SERVICE PRIVE	2.91	-1.49	0.66	-0.08	-0.19
Electricité et eau	6.67		2.45	2.45	2.45
transport et communication	4.18	-1.19	1.31	0.91	0.91
banque et			0.97	0.97	0.97

Assurance					
Autres Services					
Marchands	0.50	-1.53	0.09	-0.64	-0.64
ENSEMBLE	-2.39	-3.45	0.82	0.02	-0.01

Source : Résultats de simulation

Les résultats ne montrent pas une tendance claire en la matière. De manière globale, le constat fait est qu'on n'assiste pas à un accroissement significatif de la production et des ventes de produits locaux sur le marché intérieur.

En outre, comme on pouvait s'y attendre, la quasi stagnation de la production globale a un effet « décélérateur » sur l'un de ses emplois que représentent les exportations. On note, en effet, une contraction globale plus sévère des exportations totales (-3,45%) que celles observées pour les importations au niveau de toutes les branches tant agricoles qu'industrielles.

La valeur ajoutée globale s'inscrit elle aussi dans une logique de stagnation et même dans celle d'une très légère contraction.

Par ailleurs, Le réarmement tarifaire qui fait suite à l'introduction de la 5^{ème} bande tarifaire exerce une pression à la hausse des prix domestiques dans toutes les branches, particulièrement dans l'Agriculture vivrière et les Industries textiles. Ces flambées de prix ont affaibli la compétitivité des producteurs locaux et décourager la transformation de production locale en produits d'exportation.

La branche d'égrenage de coton qui présente une variation de prix de la valeur ajoutée négative est le seul secteur qui rémunère moins les facteurs avec la mesure tarifaire.

Ainsi, notre hypothèse H1 stipulant une augmentation de la croissance s'avère non confirmée.

➤ **Effet sur le Bien-être et la pauvreté**

Le tableau suivant fait ressortir que le prix à la consommation augmente avec l'introduction de la 5ème bande tarifaire. Paradoxalement, les ménages augmentent leur consommation de 5,2% mais perdent un peu (-0,2%) de leur bien-être qui est ici, rappelons-le, mesurée par la variation équivalente.

Notons que la variation équivalente peut être définie comme le montant qui doit être versé au consommateur afin qu'il ait le même niveau de satisfaction qu'en cas de baisse de prix d'un produit qui ne s'est pas réalisée. En d'autres termes, c'est la somme qu'il faudrait retirer au consommateur avant la variation du prix pour qu'il garde le même niveau de satisfaction après cette variation.

Tableau 3 : Variation de certaines variables

VARIABLES	Taux de variation en %
Consommation des Ménages	5,2
Indice des Prix à la Consommation	3,14
Variation Equivalente	-0,2

Source : Résultats de simulation

Cette détérioration du bien-être va-t-elle de paire avec une aggravation de la pauvreté ? Les résultats de la simulation contenue dans le Tableau, les indicateurs de Foster-Greene-Thorbecke, notamment l'incidence P_0 , la profondeur P_1 et la sévérité P_2 , permettent de répondre à cette question.

Tableau 4: Indices FGT selon le milieu de résidence

	Seuil de pauvreté en FCFA	FGT 0			FGT 1			FGT2		
		Avant	Après	Variation	Avant	Après	Variation	Avant	Après	Variation
Ensemble	74088	29,4	41,6	12,2	8,2	17,3	9,0	3,3	9,6	6,3
Milieu de résidence										
Urbain	74088	19,8	37,5	17,7	5,2	15,7	10,5	2,1	8,6	6,5
Rural	74088	35,1	43,9	8,8	10,0	18,1	8,1	4,1	10,2	6,1

Source : Résultats de simulation

Comme le révèle le tableau ci-dessus, l'impact de la mesure tarifaire sur les indicateurs de pauvreté est à tout point de vue négatif. En effet, on note une augmentation importante de tous les trois indicateurs FGT tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Toutefois, les ménages en milieu urbain présentent un niveau de pauvreté plus élevé qu'en milieu rural. L'augmentation des prix à la consommation justifierait la détérioration générale observée.

En somme, l'introduction d'une cinquième bande tarifaire à 35% pour les produits sensibles détériore de manière substantielle la distribution des revenus et la situation de la pauvreté avec une aggravation en milieu urbain. Ce constat vient renforcer les inquiétudes formulées plus haut par le ROPPA et infirmer nos hypothèses H2 et H3.

Au terme de cette étude, on peut dégager les enseignements dont le chapitre 2 fait objet.

CHAPITRE 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET SUGGESTIONS

2.1. Vérification des hypothèses

Les hypothèses émises étaient les suivantes :

- H1 : le taux de croissance économique (PIB) va augmenter ;
- H2 : le bien-être de la population béninoise va s'améliorer ;
- H3 : la pauvreté de la population béninoise va diminuer.

Du présent travail, il ressort qu'avec l'introduction de la cinquième bande tarifaire au TEC CEDEAO, la production s'inscrit dans une logique de stagnation et même dans celle d'une très légère contraction influencée en grande partie par la baisse remarquable de la production agricole.

H1 est donc rejetée.

En outre la mise en œuvre de cette mesure tarifaire entraînera une légère perte de bien-être aux ménages. Cela s'explique très bien par le fait que les ménages agricoles seraient les plus touchés.

Il s'en suit donc que H2 est rejetée.

Enfin, en ce qui concerne la pauvreté, elle connaîtra une aggravation et affaiblira encore plus les ménages urbains, plus que les ruraux, contre toute attente.

Ainsi, H3 est aussi rejetée.

2.2. Suggestions

L'élargissement du TEC UEMOA à la CEDEAO est sans nul doute un outil très important dans le processus d'intégration des pays de la CEDEAO. Cependant, la mise en œuvre de cette mesure au Bénin nécessitera la mise en place de certaines politiques pour maîtriser les effets pervers qui en résulteraient.

Au nombre des mesures qui pourraient être appliquées, il est suggéré:

Au plan national de :

- Renforcer la compétitivité du secteur agricole qui est l'un des principaux moteur de la croissance économique au Bénin, en mettant en œuvre des réformes en vue d'inciter la production nationale des cultures de rente au Bénin ;
- Mettre en place un mécanisme d'IEC (Information, Education, Communication), afin de promouvoir la consommation locale de produits de qualité concurrentielle afin d'atténuer la réduction éventuelle du bien-être et de la pauvreté de la population ;

Au plan régional, que :

- le Bénin poursuivre l'effort d'affiner l'identification des produits sensibles pour ses secteurs productifs et de défendre ces produits identifiés par le pays dans l'harmonisation des listes de produits devant entrer dans la cinquième bande au niveau régional.

CONCLUSION

La brève analyse de l'économie béninoise rappelle que le Bénin est un pays en voie de développement dont le principal secteur d'activité est l'agriculture (près de 50% de la population béninoise). Sur la période allant de 2000 à 2009, les échanges du Bénin avec les pays de la CEDEAO révèlent que les importations en provenance de la communauté ne représentent en moyenne que 21,2% du total des importations du pays et les exportations ne font que 27%.

Dans ce contexte, les résultats de la simulation montrent que l'introduction de la cinquième bande tarifaire dans le TEC CEDEAO entrainerait une contraction des importations (-2,4%), surtout dans le secteur agricole (-23%), qui ne serait pas accompagné d'un essor de la production (quasi stagnation : 0,02%) et d'un renforcement de la croissance (légère régression de la valeur ajoutée : - 0,01%). Cette mesure, au contraire, conduirait à une baisse du bien-être des ménages et une aggravation de la pauvreté monétaire.

Sur cette base, en se référant aux résultats de la simulation, on peut conclure que même si la mise en place du TEC de la CEDEAO peut constituer une avancée en matière d'intégration régionale, cette mesure doit être complétée par une relance de la production, une protection du bien-être de la population et la poursuite de l'effort pour affiner l'identification des produits sensibles du Bénin au niveau régional.

Il s'avère donc nécessaire que le Bénin élabore des politiques afin de tirer le maximum de profit de la mise en œuvre de cette mesure tarifaire sachant que l'importance accordée aux enjeux politiques et économiques du TEC serait déterminante dans le cadre des négociations des APE.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Acteurs Non Etatiques Du Benin (2009)**, *Mémoire des Acteurs Non Etatiques du Bénin sur la mise en place du Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO*, les 11 et 12 mars à Cotonou.
- **BIDC-EBID**, *Contexte Socio-Economique* : <http://www.bidc-ebid.org/fr/cedao.php#contextosocioeconomique>, du 8 mars 2011.
- **Decaluwé Bernard et al. (2001)**, *La Politique Économique Du Développement Et Les Modèles D'équilibre Général Calculable*, Universités Francophones, 509 pages.
- **DIR/DGAE/MEF (2009)**, *Etude sur la détermination des produits à classer dans la cinquième bande du TEC CEDEAO*.
- **DIR/DGAE/MEF (2002)**, *Etude de l'impact de l'élargissement du TEC à la CEDEAO sur l'Economie béninoise*.
- **Hal R. Varian (2006)**, *Introduction à la microéconomie*, Edition de Boeck, 824 pages.
- **Héroult Nicolas (2009)**, *Les apports de la micro-simulation aux modèles d'équilibre général : application au cas de l'Afrique du Sud*, Melbourne Institute of Applied Economic and Social Research, *Économie et Prévision*, vol 01, n°187.
- **INSAE (2011)**, *Rapport de synthèse de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICOV) Enquête de suivi 2010*, Rapport préliminaire, 74 pages.
- **INSAE (2010)**, **Les grands traits du Commerce Extérieur**.
- **INSAE (2007)**, *Rapport de synthèse de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICOV) Bénin 2006*, Rapport de synthèse, 25 pages.
-

- **Mariétou Coulibaly et Mamadou Mignane Diouf (2009)**, *Note d'analyse et d'orientation sur le TEC-CEDEAO dans le cadre des négociations UE/ ACP pour la signature des APE*, Groupe thématique Commerce/APE - PFANE, 47 pages.
- **MPDEPP-CAG (2010)**, **Rapport spécial 2010 d'évaluation de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au Bénin**, 197 pages.
- **Principaux économistes, Léon WALRAS (1834-1910)** :
<http://www.mazerolle.fr/HPE/Economistes/Walras/Walras.pdf>, du 8 mars 2011.
- **Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (2009)**, *Le TEC de la CEDEAO entame la dernière ligne droite* : <http://www.reca-niger.org/spip.php?article9>, du 8 mars 2011.
- **Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (2006)**, *Adaptation du TEC* :
[www.roppa.info/IMG/doc/Adaptation du TEC-JB-JG-05-04-06.doc](http://www.roppa.info/IMG/doc/Adaptation_du_TEC-JB-JG-05-04-06.doc), du 25 février 2011.
- **UNPAN**, *Le cadre juridique du Tarif Extérieur Commun* :
unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/ofpa/unpan011250.pdf, du 25 février 2011.
- **Wikipédia**, *Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest* :
<http://fr.wikipedia.org/wiki/CEDEAO>, du 25 février 2011.

ANNEXES

ANNEXE1 : PRESENTATION DU MODELE

A- EQUATIONS

Production

$$1. XS_j = \min \left[\frac{CI_j}{io_j}, \frac{VA_j}{v_j} \right]$$

$$2. VA_{tr} = A_w LD_{tr}^\alpha KD_{tr}^{1-\alpha}$$

$$3. VA_{ntr} = LD_{ntr}$$

$$4. CI_j = io_j XS_j$$

$$5. DI_{tr,j} = a_{ij, tr,j} CI_j$$

$$6. LD_{tr} = \frac{\alpha_{tr} PV_{tr} VA_{tr}}{w}$$

$$7. LD_{ntr} = \frac{P_{ntr} XS_{ntr} - \sum_{tr} PC_{tr} DI_{tr,ntr}}{w}$$

Revenu et Epargne

$$8. YH_{hw} = w \sum_j LD_j + TG$$

$$9. YH_{hc} = \lambda \sum_{tr} r_{tr} KD_{tr} + DIV_{ZF} + DIV_{HZF}$$

$$10. YDH_h = YH_h - DTH_h$$

$$11. SH_h = \psi_h YDH_h$$

$$12. YF = \left(1 - \lambda - \lambda^{ROW}\right) \sum_{tr} r_{tr} KD_{tr}$$

$$13. SF = YF - DIV - DIV^{ROW} - DTF$$

$$14. YG = \sum_{tr} TI_{tr} + \sum_h DTH_h + DTF + \sum_{tr} TIM_{tr} + \sum_{tr} TIE_{tr}$$

$$15. SG = YG - G - TG$$

$$16. TI_{tr} = tx \left(P_{tr} XS_{tr} - PE_{tr} EX_{tr} \right) + \frac{tx_{tr}}{(1 + tx_{tr})} PM_{tr} M_{tr}$$

$$17. TIM_{tr} = tm_{tr} e \quad PWM_{tr} M_{tr}$$

$$18. TIE_{tr} = te_{tr} PE_{tr} EX_{tr}$$

$$19. DTH_h = ty_h YH_h$$

$$20. DTF = ty_f YF$$

Demande

$$21. C_{tr,h} = \frac{\gamma_{tr,h} Y D H_h}{P C_{tr}}$$

$$22. INV_{tr} = \frac{\mu_{tr} IT}{P C_{tr}}$$

$$23. DIT_{tr} = \sum_j a_{ij, tr, j} CI_j$$

Prix

$$24. PV_j = \frac{P_j X S_j - \sum_{tr} P C_{tr} DI_{tr, j}}{VA_j}$$

$$25. r_{tr} = \frac{PV_{tr} VA_{tr} - w LD_{tr}}{KD_{tr}}$$

$$26. PD_{tr} = (1 + tx_{tr}) PL_{tr}$$

$$27. PM_{tr} = (1 + tx_{tr})(1 + tm_{tr}) eP WM_{tr}$$

$$28. PE_{tr} = \frac{eP WE_{tr}}{(1 + te_{tr})}$$

$$29. \quad PC_{tr} = \frac{(PD_{tr}D_{tr} + PM_{tr}M_{tr})}{Q_{tr}}$$

$$30. \quad P_{tr} = \frac{(PL_{tr}D_{tr} + PE_{tr}EX_{tr})}{XS_{tr}}$$

$$31. \quad PINDEX = \sum_j \delta_j PV_j$$

Commerce international

$$32. \quad XS_{tr} = B_{tr}^E \left[\beta_{tr}^E EX_{tr}^{K_{tr}^E} + (1 - \beta_{tr}^E) D_{tr}^{K_{tr}^E} \right]^{K_{tr}^E}$$

$$33. \quad EX_{tr} = \left[\left(\frac{PE_{tr}}{PL_{tr}} \right) \left(\frac{1 - \beta_{tr}^E}{\beta_{tr}^E} \right) \right]^{\tau_{tr}^E} D_{tr}$$

$$34. \quad Q_{tr} = A_{tr}^M \left[\alpha_{tr}^M M_{tr}^{-\rho_{tr}^M} + (1 - \alpha_{tr}^M) D_{tr}^{-\rho_{tr}^M} \right]^{\frac{-1}{\rho_{tr}^M}}$$

$$35. \quad M_{tr} = \left[\left(\frac{PD_{tr}}{PM_{tr}} \right) \left(\frac{\alpha_{tr}^M}{1 - \alpha_{tr}^M} \right) \right]^{\sigma_{tr}^M} D_{tr}$$

$$36. \quad CAB = e \sum_{tr} PWM_{tr} M_{tr} + \lambda^{ROW} \sum_{tr} r_{tr} KD_{tr} + DIV^{ROW} - e \sum_{tr} PWE_{tr} EX_{tr}$$

Equilibre

$$37. Q_{tr} = DIT_{tr} + \sum_h C_{tr,h} + INV_{tr}$$

$$38. XS_{ntr} P_{ntr} = G$$

$$39. LS = \sum_j LD_j + um * LS$$

$$40. IT = \sum_h SH_h + SF + SG + CAB$$

LÉGENDE

✓ Variables endogènes

$C_{tr,h}$:	Consommation du ménage h en produit tr (volume)
CI_j :	Consommation intermédiaire totale de la branche j (volume)
D_{tr} :	Demande pour le produit intérieur tr (volume)
$DI_{tr,j}$:	Demande intermédiaire pour le produit tr par la branche j (volume)
DIT_{tr} :	Demande intermédiaire pour le produit tr (volume)
e :	Taux de change
EX_{tr} :	Exportations de produit tr (volume)
INV_{tr} :	Demande d'investissement pour le produit tr (volume)
IT :	Investissement total

LD_j :	Demande de travail par la branche j (volume)
M_{tr} :	Importations de produit tr (volume)
P_i :	Prix au producteur du produit i
PC_{tr} :	Prix du marché du produit tr
PD_{tr} :	Prix du marché du produit local tr vendu sur le marché intérieur
PE_{tr} :	Prix payé à l'exportateur du produit tr
$PINDEX$:	Indice du prix du PIB au coût des facteurs
PL_{tr} :	Prix au producteur du produit tr pour la vente sur le marché intérieur
PM_{tr} :	Prix intérieur (du marché) du produit importé tr
PV_j :	Prix de la valeur ajoutée dans la branche j
Q_{tr} :	Demande pour le produit composite tr (volume)
r_{tr} :	Taux de rendement du capital dans la branche tr
w :	Taux de salaire
SF :	Épargne des entreprises
SG :	Épargne du gouvernement
SH_h :	Épargne du ménage h
DTH_h :	Recettes provenant des taxes directes sur le revenu du ménage h
DTF :	Recettes provenant des taxes directes sur le revenu des entreprises
TI_{tr} :	Recettes provenant de la taxation indirecte sur le produit tr
TIE_{tr} :	Recettes provenant des taxes à l'exportation de tr
TIM_{tr} :	Recettes provenant des taxes à l'importation de tr
VA_j :	Valeur ajoutée de la branche j (volume)
XS_j :	Production de la branche j (volume)

YDH_h :	Revenu disponible du ménage h
YF :	Revenu des entreprises
YG :	Revenu du gouvernement
YH_h :	Revenu du ménage h

✓ Variables exogènes

DIV :	Dividendes payés aux ménages capitalistes
G :	Dépenses publiques
KD_{tr} :	Demande de capital par la branche tr (volume)
LS :	Offre totale de main d'œuvre (volume)
PWE_{tr} :	Prix mondial à l'exportation de tr
PWM_{tr} :	Prix mondial à l'importation de tr
CAB :	Déficit courant de la balance des paiements
DIV^{ROW} :	Transferts des entreprises au reste du monde
TG :	Transferts publics aux ménages salariés

✓ Paramètres

Fonctions de production

A_j :	Coefficient d'échelle (fonction Cobb-Douglas)
$aij_{tr,j}$:	Coefficients entrées-sorties
α_j :	Élasticité (fonction Cobb-Douglas)
io_j :	Coefficient technique (fonction Leontief)
v_j :	Coefficient technique (fonction Leontief)

Fonction à élasticité de substitution constante (CES)

A_{tr}^M :	Coefficient d'échelle
α_{tr}^M :	Paramètre distributif
ρ_{tr}^M :	Paramètre de substitution
σ_{tr}^M :	Élasticité de substitution

Fonction à élasticité de transformation constante (CET)

B_{tr}^E :	Coefficient d'échelle
β_{tr}^E :	Paramètre distributif
κ_{tr}^E :	Paramètre de transformation
τ_{tr}^E :	Élasticité de transformation

Taux de taxe

te_{tr} :	Taux de taxe à l'exportation de tr
tm_{tr} :	Taux de tarif à l'importation de tr
tx_{tr} :	Taux de taxe indirecte sur le produit tr
tyh_h :	Taux d'imposition sur le revenu du ménage h
tyf :	Taux d'imposition sur le revenu des entreprises

Autres paramètres

δ_j :	Part de la branche j dans la valeur ajoutée totale
$\gamma_{tr,h}$:	Part (en valeur) du produit tr dans la consommation totale du ménage h
λ :	Part de la rémunération du capital versée aux ménages capitalistes
λ^{ROW} :	Part de la rémunération du capital versée au reste du monde
ψ_h :	Propension à épargner du ménage h
μ_{tr} :	Part (en valeur) du produit tr dans l'investissement total

✓ **Ensembles**

$i, j \in I = \{AGR, IND, SER, NTR\}$ Toutes les branches et produits (*AGR*: agriculture, *IND*: industrie, *SER*: services, *NTR*: services non-marchands)

$tr \in TR = \{AGR, IND, SER\}$ Branches et produits marchands

$h \in H = \{HW, HC\}$ Ménages (*HW*: ménages salariés, *HC*: ménages capitalistes)

ROW : *Reste Du Monde.*

ANNEXE 2 : LES TABLEAUX

Tableau A1: Evolution du taux de croissance réel par secteur de 2000 à 2009 (en %)

Secteur	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Primaire	4,51	6,38	2,46	2,24	6,29	-0,83	5,55	4,23	3,81	2,29
Agriculture	4,90	7,53	1,62	2,22	7,41	-3,00	7,16	4,32	4,01	1,65
Elevage	2,00	3,50	3,50	3,50	3,20	3,50	3,50	3,50	3,51	3,99
Pêche	5,50	3,18	6,41	0,80	3,46	7,26	-1,00	4,61	3,00	4,07
Secondaire	8,59	9,18	7,03	3,00	-0,50	5,39	-0,57	3,42	4,36	3,21
Industries Extractives	6,00	7,00	6,00	6,00	4,00	5,00	6,00	7,00	8,00	3,00
Industries Manufacturières	8,80	9,10	6,30	0,69	-2,06	5,33	-3,56	2,64	3,29	2,52
Autres industries	12,67	16,07	16,86	8,66	0,37	6,74	2,41	-1,18	0,78	7,96
Energies	12,67	16,07	16,86	8,66	0,37	6,74	2,41	-1,18	0,78	7,96
BTP	6,61	6,90	5,31	7,45	3,46	4,96	6,00	7,21	8,21	3,01
Tertiaire	4,08	5,77	4,58	6,39	-0,19	6,00	3,44	5,70	6,79	3,33
Commerce	4,04	5,30	3,97	5,99	-0,77	6,96	3,03	5,82	6,78	1,44
DTI	3,77	6,07	4,77	7,43	-0,80	5,73	3,96	6,01	8,05	7,52
Transports	5,81	7,82	6,91	7,82	0,51	6,47	5,00	6,40	6,20	7,50
Services Marchands	4,02	5,94	4,94	6,13	0,85	4,76	3,45	5,23	6,21	2,85
PIB	4,9	6,2	4,4	3,9	3,1	2,9	3,8	4,6	5,0	2,7

Source : INSAE, 2009

Tableau A2: Evolution de la structure du PIB par secteur de 2000 à 2009 (en %)

Secteur	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Primaire	34,9	34,5	33,8	32,1	32,3	32,3	32,4	31,4	32,1	32,4
Agriculture	25,1	24,6	23,7	22,2	22,3	22,3	22,7	21,9	22,7	22,6
Elevage	5,6	5,8	5,8	5,9	6,0	5,8	5,7	5,6	5,4	5,7
Pêche	4,2	4,1	4,3	4,0	4,0	4,2	4,0	3,9	4,0	4,0
Secondaire	12,9	13,3	13,6	13,7	13,3	13,3	13,0	13,0	12,8	13,0
Industries Extractives	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Industries Manufacturières	8,2	8,5	8,5	8,3	7,8	7,8	7,5	7,5	7,3	7,5
Energies	0,8	0,9	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,0	1,0
BTP	3,7	3,7	3,8	4,0	4,1	4,0	4,1	4,2	4,2	4,3
Tertiaire	43,4	43,6	44,2	45,6	45,6	45,7	45,7	46,7	46,5	46,1
Commerce	16,7	16,6	16,6	16,9	16,6	16,8	16,8	17,0	17,2	16,9
DTI	6,8	7,1	7,0	7,8	7,6	7,6	7,9	8,4	8,5	8,2
Transports	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Services Marchands	18,2	18,2	18,8	19,0	19,6	19,4	19,1	19,4	18,9	18,9

Source : INSAE, 2009

Tableau A3: Importations en provenance des différents continents (en milliards de FCFA)

CONTINENT	2008		2009	
	VALEUR	Part relative	VALEUR	Part relative
	(milliards de FCFA)	(%)	(milliards de FCFA)	(%)
Afrique	151,12	19,7	156,68	21,42
Europe	330,11	43,03	317,38	43,39
Asie	236,70	30,86	210,28	28,75
Amérique	46,33	6,04	43,66	5,97
Océanie	0,40	0,05	0,38	0,05
Origines mélangées	2,47	0,32	3,06	0,42
Total	767,12	100	731,44	100

Source : INSAE, 2009

Tableau A4: Exportation à destination des différents continents (en milliards de FCFA)

CONTINENT	2008		2009	
	VALEUR	Part relative	VALEUR	Part relative
	(milliards de FCFA)	(%)	(milliards de FCFA)	(%)
Afrique	93,15	49,49	116,14	58,29
Asie	82,20	43,68	71,89	36,08
Europe	11,89	6,32	10,32	5,18
Amérique	0,96	0,51	0,89	0,45
Océanie	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	188,20	100	199,23	100

Source : INSAE, 2009

Tableau A5: Evolution des Exportations totales et des Importations du Bénin de 2000 à 2009 (en milliards de FCFA)

Année	Exportations Totale	Importations
2000	138,7	400,6
2001	150,5	456,5
2002	167,5	502,4
2003	157,8	515,1
2004	158,7	471,0
2005	153,2	474,0
2006	116,7	526,9
2007	130,8	781,8
2008	188,2	767,1
2009	199,2	731,4

Source: INSAE, 2009